

**Favoriser l'autonomie après l'incarcération : exploration des besoins et des services offerts
auprès des anciens détenus fédéraux**

Kelly-Maud Hagenimana

Département d'ergothérapie, Université du Québec à Trois-Rivières

ERG 6016 : Préparation à l'essai

Mathieu Dumont

9 décembre 2025

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

Remerciements

Ce projet de maîtrise n'aurait pu être réalisé sans l'appui et l'engagement de plusieurs personnes qui m'ont accompagnée tout au long du processus. Il m'est important de reconnaître leur contribution en prenant le temps de les remercier.

Je tiens d'abord à exprimer ma gratitude envers les participantes et participants de ce projet. La confiance que vous m'avez accordée en partageant votre vécu et votre expertise est d'une valeur inestimable. Vos témoignages ont renforcé ma confiance en ce projet et confirmé la pertinence d'aborder un sujet trop souvent mis de côté.

Je souhaite ensuite remercier mon directeur d'essai, Mathieu Dumont, professeur au Département d'ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour son accompagnement, sa disponibilité, sa bienveillance et la qualité de ses rétroactions. Son soutien constant et sa confiance ont grandement contribué à la réalisation de cet essai.

Mes remerciements vont également à Myriam Chretien-Vincent, professeure au Département d'ergothérapie de l'UQTR, qui m'a permis d'explorer mon intérêt pour la recherche qualitative et m'a offert des outils essentiels à la réalisation de ce projet.

Je tiens aussi à remercier mes parents, dont l'encouragement, la patience et la présence ont été essentiels tout au long de ce parcours. Leur soutien a été une source de motivation précieuse.

Enfin, un immense merci à mes amies de la cohorte 2025, avec qui j'ai partagé de nombreuses heures de rédaction. Leur écoute, leur humour et leur solidarité ont rendu cette étape exigeante plus légère et profondément humaine. Je suis reconnaissante d'avoir pu traverser cette épreuve à leurs côtés.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	2
Liste des tableaux	6
Liste des abréviations	7
Résumé	8
Abstract.....	9
1. Introduction.....	10
2. États des connaissances	12
2.1 Distinction entre les établissements de détention provinciale et fédérale	12
2.2 Population carcérale	13
2.3 Institutionnalisation en prison	14
2.4 Concept de réinsertion sociale pour les contrevenants.....	14
2.4.1 <i>Récidive</i>	15
2.4.2 <i>Désistance criminelle</i>	16
2.5 Défis lors de la réinsertion sociale	16
2.5.1 <i>Défis sociaux et relationnels</i>	16
2.5.2 <i>Défis personnels et identitaires</i>	18
2.5.3 <i>Défis organisationnels et structurels</i>	19
2.5.4. <i>Défis occupationnels et fonctionnels</i>	20
2.6 Aperçu des services de réinsertion sociale au Canada.....	22
2.6.1 <i>Programmes offerts en établissement</i>	22
2.6.2 <i>Établissements résidentiels communautaires</i>	23
2.6.3 <i>Limites du continuum de services en réinsertion sociale</i>	23
3. Problématique	25
3.1 Objectif et questions de recherche.....	26
4. Cadre de recherche	27
4.1 Modèle canadien du rendement et de l'engagement occupationnel (MCREO).....	27
4.2 Rendement et engagement occupationnel.....	27
4.3 Occupation.....	28
4.4 Personne.....	28
4.5 Environnement.....	29
4.6 Pertinence du modèle dans le cadre de l'essai.....	30
5. Méthode	31
5.1 Devis	31
5.2 Participants.....	32

5.3 Échantillonnage	32
5.4 Critère de sélection	33
5.5 Recrutement des participants	34
5.6 Collecte de données	34
5.7 Analyse des données	36
5.8 Considération éthique	36
6. Résultats	37
6.1 Description des participants	37
6.2 Au cœur du pénitencier	38
6.2.1 <i>Défis et besoin des détenus</i>	38
6.2.2 <i>Services offerts</i>	39
6.2.3 <i>Obstacles à la mise en œuvre des services</i>	41
6.3 Durant la période de transition	43
6.3.1 <i>Défis et besoin des détenus</i>	43
6.3.2 <i>Services offerts</i>	45
6.3.3 <i>Obstacles à la mise en œuvre des services</i>	46
6.4 Au sein de la communauté	47
6.4.1 <i>Défis et besoin des détenus</i>	47
6.4.2 <i>Services offerts</i>	49
6.4.3 <i>Obstacles à la mise en œuvre des services</i>	49
7. Discussion	51
7.1 Résumé des résultats	51
7.2 Comparaison des résultats avec d'autres études	52
7.2 Interprétation des résultats selon le cadre de recherche	53
7.2.1 <i>Personne</i>	54
7.2.2 <i>Environnement</i>	54
7.2.3 <i>Occupation</i>	55
7.2.4 <i>Rendement et engagement</i>	55
7.3 Retombée pour la pratique ergothérapique	56
7.4 Forces et limites de l'étude	58
7.4.1 <i>Forces de l'étude</i>	59
7.4.2 <i>Limites de l'étude</i>	60
7.5 Avenue de recherche	60
8. Conclusion	62
Références	64
Annexe A	75
Annexe B	76

Annexe C	77
Annexe D	81
Annexe E	85
Annexe F	87
Annexe G	88
Annexe H	91
Annexe I	94

Liste des tableaux

Tableau 1	Caractéristiques sociodémographiques des participants anciens détenus	37
Tableau 2	Caractéristiques propres au parcours judiciaire des participants anciens détenus	38
Tableau 3	Caractéristiques professionnelles des participants intervenants.....	38

Liste des abréviations

ACE	Association canadienne des ergothérapeutes
MCREO	Modèle canadien du rendement et de l'engagement occupationnel
ONU DC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
SCC	Service correctionnel Canada

Résumé

État des connaissances : Au Canada, les contrevenants fédéraux rencontrent des vulnérabilités, comme des troubles de santé mentale et des difficultés sociales qui complexifient leur processus de prise en charge et de réinsertion. La longue détention et la vie carcérale rigide entraînent une institutionnalisation qui réduit l'autonomie et fragilise les compétences de la vie quotidienne. La réinsertion sociale vise à accompagner ces personnes pour favoriser une vie autonome en collectivité et prévenir la récidive. Malgré les services existants, plusieurs besoins fonctionnels essentiels demeurent non comblés. Il est donc nécessaire d'approfondir la compréhension de ces besoins et d'évaluer le continuum de services visant à soutenir le fonctionnement en communauté.

Objectif : Cet essai vise donc à explorer de quelle manière le continuum de services offert aux contrevenants fédéraux tient compte du fonctionnement autonome et satisfaisant après la détention, en identifiant les besoins fonctionnels de cette clientèle ainsi que les services mis en place pour y répondre.

Cadre de recherche : Afin de guider la collecte et l'analyse des données, le Modèle canadien du rendement et de l'engagement occupationnel (MCREO) (Townsend & Polatajko, 2013) est utilisé à titre de cadre conceptuel.

Méthodologie : Un devis qualitatif descriptif a été utilisé, avec des entrevues semi-structurées réalisées auprès des anciens détenus et des intervenants concernés. Les participants ont été recrutés par échantillonnage accidentel et par réseau. Des questionnaires sociodémographiques ont été distribués pour contextualiser les données. Les données qualitatives recueillies ont été analysées selon l'approche d'analyse thématique proposée par Paillé et Mucchielli (2012).

Résultats : Les entretiens réalisés auprès d'un ancien détenu et de trois intervenants révèlent plusieurs défis majeurs liés à la réinsertion : vieillissement en détention, troubles physiques et mentaux, difficultés de régulation émotionnelle et écart entre les compétences développées en détention et celles requises en communauté. Les services offerts demeurent limités par un accès inégal, un manque de ressources et un temps insuffisant pour répondre aux besoins fonctionnels. La préparation à la sortie est jugée non optimale et la transition est compliquée par une rupture de continuité des soins. Ensemble, ces résultats mettent en évidence les obstacles systémiques qui freinent le fonctionnement autonome des anciens détenus et les limites du continuum de services actuel.

Discussion : Cette étude met en lumière les défis fonctionnels auxquels font face les contrevenants fédéraux réintégrant la communauté, défis qui évoluent du vieillissement et de la gestion des émotions en détention vers l'adaptation à la vie communautaire, notamment en matière d'emploi, de logement et de relations sociales. Malgré les divers services de soutien, les environnements institutionnels et sociaux contribuent à une privation occupationnelle importante, freinant ainsi la réinsertion sociale. L'analyse met en lumière les interactions entre la personne, l'environnement et les occupations, soulignant la nécessité d'un soutien intégré pour favoriser des occupations significatives. Les résultats démontrent aussi l'importance d'intégrer davantage l'ergothérapie dans le continuum de services afin de soutenir le fonctionnement autonome des personnes judiciairisées.

Conclusion : Cette étude examine les besoins fonctionnels des contrevenants fédéraux réintégrant la communauté et les services qui soutiennent leur autonomie. Soutenir une réinsertion sociale durable exige de considérer le fonctionnement autonome en communauté en intégrant des principes ergothérapeutiques, tels que l'engagement occupationnel, les capacités individuelles et environnementales, les occupations significatives et la justice occupationnelle.

Mots clés : réinsertion sociale, contrevenants fédéraux, autonomie, besoins fonctionnels, établissements correctionnels fédéraux, organismes communautaires, continuum de services

Abstract

State of knowledge: In Canada, federal offenders face vulnerabilities such as mental health issues and social difficulties that complicate their treatment and reintegration process. Long periods of detention and rigid prison life lead to institutionalization, which reduces autonomy and weakens life skills. Social reintegration aims to support these individuals in order to promote independent living in the community and prevent recidivism. Despite existing services, several essential functional needs remain unmet. It is therefore necessary to deepen our understanding of these needs and evaluate the continuum of services aimed at supporting community functioning. **Aim:** This study therefore aims to explore how the continuum of services offered to federal offenders takes into account independent and satisfactory functioning after detention, by identifying the functional needs of this clientele and the services put in place to meet them. **Research framework:** To guide data collection and analysis, the Canadian Model of Occupational Performance and Engagement (CMOP-E) (Townsend & Polatajko, 2013) is used as a conceptual framework. **Methodology:** A qualitative descriptive approach was used, with semi-structured interviews conducted with former inmates and relevant practitioner. Participants were recruited through convenience sampling and networking. Sociodemographic questionnaires were distributed to contextualize the data. The qualitative data collected were analyzed using the thematic analysis approach proposed by Paillé and Mucchielli (2012). **Results:** Interviews with a former prisoner and three practitioners reveal several major challenges related to reintegration: ageing in prison, physical and mental health issues, difficulties with emotional regulation, and a gap between the skills developed in prison and those required in the community. The services offered remain limited by unequal access, a lack of resources and insufficient time to meet functional needs. Preparation for release is considered suboptimal and the transition is complicated by a break in continuity of care. Together, these results highlight the systemic barriers that hinder the independent functioning of former prisoners and the limitations of the current continuum of services. **Discussion:** This study highlights the functional challenges faced by federal offenders reintegrating into the community, challenges that evolve from ageing and managing emotions in detention to adapting to community life, particularly in terms of employment, housing and social relationships. Despite various support services, institutional and social environments contribute to significant occupational deprivation, thereby hindering social reintegration. The analysis highlights the interactions between the individual, the environment and occupations, emphasizing the need for integrated support to promote meaningful occupations. The results also demonstrate the importance of further integrating occupational therapy into the continuum of services to support the independent functioning of individuals involved in the justice system. **Conclusion:** This study examines the functional needs of federal offenders reintegrating into the community and the services that support their independence. Supporting sustainable social reintegration requires consideration of independent functioning in the community by incorporating occupational therapy principles such as occupational engagement, individual and environmental capabilities, meaningful occupations, and occupational justice.

Keywords: social rehabilitation, federal offenders, autonomy, functional needs, federal correctional facilities, community organizations, continuum of services

1. Introduction

Au Canada, chaque année, des milliers de personnes quittent les établissements correctionnels et tentent de se réinsérer dans la communauté. Cette période de transition représente un moment critique, souvent marqué par de nombreux défis : accès à un logement stable, recherche d'un emploi, gestion des finances, maintien d'une routine quotidienne et rétablissement de liens sociaux (Griffiths et al., 2007). Malgré la volonté de réintégrer la société, des milliers d'individus aboutissent à la rue (Radio-Canada, 2025, 17 juillet). Ces défis soulignent la complexité du processus de réinsertion et la nécessité de comprendre les besoins spécifiques des personnes sortant de détention.

La majorité des recherches existantes abordent la réinsertion sous un angle sécuritaire, administratif ou criminologique, en se concentrant sur la réduction de la récidive. Peu d'études s'intéressent à la réinsertion d'un point de vue ergothérapique en l'associant au fonctionnement quotidien et des besoins fonctionnels des personnes qui réintègrent la société après une incarcération. Comprendre ces dimensions est essentiel pour adapter les services et favoriser une réintégration durable, où la personne retrouve non seulement sa place dans la société, mais aussi un sentiment de compétence et d'autonomie au quotidien. Cet essai vise donc, selon une perspective ergothérapique, à identifier les services offerts pour favoriser le fonctionnement autonome et satisfaisant des individus ayant été incarcérés, lors de leur transition vers la communauté ainsi que les besoins fonctionnels des personnes réintégrant la communauté afin de soutenir leur fonctionnement autonome et satisfaisant après une incarcération dans un établissement de détention fédéral.

Tout d'abord, cet essai présente une recension des écrits afin de situer la recherche dans le contexte actuel des connaissances portant sur l'incarcération, la réinsertion sociale et le

fonctionnement autonome des personnes ayant vécu une incarcération. Par la suite, la problématique à l'origine du projet de recherche ainsi que les questions ayant mené à la formulation des objectifs de l'étude sont exposées. Ensuite, le cadre conceptuel qui soutient l'étude est présenté, suivi d'une description des méthodes de recherche utilisées pour atteindre les objectifs visés. Puis, la section consacrée aux résultats expose les constats issus de l'analyse des données recueillies, en mettant en lumière les besoins fonctionnels, les services offerts et les obstacles rencontrés dans le processus de réinsertion. Une discussion suit afin d'interpréter ces résultats à la lumière de la littérature scientifique et du contexte de pratique, tout en abordant les retombées cliniques et sociales qui en découlent. Enfin, les forces et les limites du projet sont précisées, avant de conclure par une synthèse des principaux constats et des perspectives pour le développement futur des services de réinsertion sociale. Les annexes regroupent les documents complémentaires pertinents à la compréhension du projet, tels que les canevas d'entrevue et les outils de collecte de données.

2. États des connaissances

2.1 Distinction entre les établissements de détention provinciale et fédérale

Au Canada, il existe deux voies distinctes dans le système carcéral : la voie provinciale et la voie fédérale (Lalande, 2014). Lorsqu'une personne est condamnée à une peine d'emprisonnement, c'est la durée de la sentence qui détermine le type d'établissement dans lequel elle sera incarcérée (Lalande, 2014). Ainsi, les établissements de détention provinciaux accueillent les personnes condamnées à une peine inférieure à deux ans, tandis que les établissements fédéraux prennent en charge celles ayant reçu une peine égale ou supérieure à deux ans (Lalande, 2014).

Au Canada, la gestion des 173 établissements correctionnels provinciaux et territoriaux (The World Prison Brief, n.d.) relève de la compétence des gouvernements respectifs (Sécurité publique Canada, 2022b). Par exemple, au Québec, ce sont les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique qui sont responsables des 18 établissements de détention provinciales de la province (Gouvernement du Québec, 2023). En revanche, les pénitenciers fédéraux sont sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC) qui assure la gestion de 43 institutions correctionnelles à l'échelle nationale (Service correctionnel Canada, 2025a), dont dix se situent dans la province du Québec (Service correctionnel Canada, 2018).

Les services offerts dans ces deux systèmes carcéraux sont également des éléments les différenciant. Les pénitenciers fédéraux, comparativement aux prisons provinciales, offrent davantage de services et de programmes ayant pour objectif de soutenir leurs détenus durant le parcours judiciaire (Michel, 2023).

Bien que ces deux systèmes présentent certaines distinctions, leur mission repose sur les mêmes objectifs, soit d'assurer la sécurité de la collectivité et de soutenir les contrevenants dans

le développement de leur rôle de citoyen conforme aux lois, et ce, dans une approche à la fois sécuritaire et humaine (Loi sur le système correctionnel du Québec. RLRQ, c. s-40.1 ; Service correctionnel Canada, 2025c). En bref, même si les deux systèmes fonctionnent différemment, ils accueillent une population carcérale diversifiée, ce qui conduit à l'intérêt d'examiner plus en détail le profil des personnes incarcérées.

2.2 Population carcérale

Durant la période de 2022 à 2023, on comptait plus de 40 000 individus incarcérés à travers le pays après avoir été reconnus coupables d'un crime (Statistique Canada, 2025, 23 septembre) dont près de 12 000 étaient en détention fédérale (Commission des libérations conditionnelles du Canada, 2024). Au cours de cette même période, un total de 7287 contrevenants a été admis en détention sous la juridiction du SCC à travers le pays (Statistique Canada, 2025, 19 novembre). Parmi l'ensemble de la population carcérale mentionné, environ 93% des détenus sont identifiés comme étant des hommes et 7% comme étant des femmes (Statistique Canada, 2025, 23 septembre). Sur le plan démographique, la majorité des contrevenants incarcérés après une condamnation sont âgés de 25 à 39 ans, le groupe des 30 à 34 ans représentant à lui seul près de 20 % de l'ensemble (Statistique Canada, 2025, 23 septembre). Une certaine diversité ethnoculturelle est également observée au sein des établissements fédéraux : près de 30 % des détenus s'identifient comme Autochtones, 8 % comme Noirs, 6 % comme Asiatiques, tandis que près de la moitié s'identifient comme Blancs (Sécurité publique Canada, 2022a).

En ce qui concerne la durée des peines purgées dans les établissements relevant du SCC, un peu plus de la moitié des détenus y purgent une peine de cinq ans ou plus (Sécurité publique

Canada, 2022a). Parmi ceux-ci, près de la moitié sont condamnés à l'emprisonnement à perpétuité ou à une peine de durée indéterminée (Sécurité publique Canada, 2022a).

Enfin, les données mettent en lumière certaines vulnérabilités parmi la population carcérale. Tant chez les hommes que chez les femmes incarcérées dans les établissements fédéraux, on observe une prévalence significative de problèmes de santé mentale et de troubles liés à l'usage de substances (Beaudette & Stewart, 2016; Brown et al., 2018). La population carcérale présente également, de manière générale, un faible statut socioéconomique, souvent marqué par un niveau d'éducation, une stabilité résidentielle et un taux d'emploi plus faible que la moyenne de la population (Kouyoumdjian et al., 2016; Quirion et al., 2021).

2.3 Institutionnalisation en prison

En plus des vulnérabilités auxquelles font face les personnes judiciarisées, l'expérience d'incarcération entraîne souvent une transformation profonde dans le quotidien et le fonctionnement des individus (National Research Council et al., 2014; Western et al., 2015), et ce, par la privation que ceux-ci subissent en ce qui concerne leur liberté, leurs biens, leurs relations et leur autonomie (Bryans, 2016). En vivant dans un environnement structuré, avec des règles strictes et un encadrement constant, plusieurs développent une dépendance à ce cadre institutionnel (Rostaing, 2012; Western et al., 2015). Ce phénomène, appelé institutionnalisation, peut fragiliser le fonctionnement autonome de ces individus à l'extérieur du cadre carcéral, soit en communauté, et ainsi nuire à leur réinsertion sociale après la période d'incarcération (Martin, 2018; Western et al., 2015).

2.4 Concept de réinsertion sociale pour les contrevenants

En raison des difficultés liées à la période d'incarcération, telles que l'institutionnalisation, la réinsertion sociale devient un enjeu central pour les personnes ayant été

incarcérées à leur sortie de détention. La réinsertion sociale vise à soutenir les personnes ayant vécu une période d'exclusion sociale ou se trouvant en situation de marginalisation afin de favoriser leur intégration optimale et leur pleine participation à la vie en société (Euvrard, 2021; Ministère du Travail et des Solidarités, 2014). Cette définition peut s'appliquer à diverses clientèles, telles que les vétérans, les nouveaux arrivants, les personnes en situation d'itinérance, ou encore celles confrontées à des troubles de santé mentale. Cependant, le concept complexe de la réinsertion sociale (Haslin, 2024, 3 juillet) fait fréquemment référence aux personnes ayant été incarcérées durant une certaine période et devant retourner dans la collectivité de façon socialement acceptable (Lalande, 2010; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [ONUDC], 2008). Selon le Lalande (2010), les interventions visant à optimiser la réinsertion sociale doivent être présentées aux contrevenants dès leur entrée en détention. Il est à noter que différents concepts se rattachent à la réinsertion sociale des contrevenants. Deux de ceux-ci seront présentés ci-bas.

2.4.1 Récidive

La récidive, dans le domaine de droit pénal et criminel, se définit par une personne commettant une nouvelle infraction après avoir été condamnée pour une infraction initiale, ce qui peut résulter à un retour dans les établissements pénitenciers (Centre international du droit des affaires, 1973). Cette notion est parfois utilisée comme un indicateur mesurable de la réinsertion sociale (Quirion et al., 2021), puisque son absence est perçue comme la finalité souhaitée des interventions mises en place auprès d'un contrevenant à la suite de son arrestation (Lalande, 2010).

2.4.2 Désistance criminelle

Le concept de désistance criminelle, étant étroitement lié à celui de la récidive, désigne le processus par lequel une personne cesse de commettre des actes criminels, préférablement de manière durable (ONUDC, 2013). Cependant, ce concept dépasse celui de la récidive où seule la présence d'infraction(s) additionnelle(s) est observée, puisqu'il renvoie à une transformation identitaire, comportementale et/ou sociale où l'individu cesse d'entreprendre des activités criminelles et poursuit volontairement une vie sans crime (ONUDC, 2013; Villeneuve et al., 2020).

2.5 Défis lors de la réinsertion sociale

Bien que la réinsertion sociale représente un objectif central pour les personnes ayant été incarcérées, son aboutissement est fréquemment fragilisé par plusieurs obstacles sur le plan social, organisationnel, personnel et occupationnel (Dubois & Ouellet, 2020; Graffam et al., 2004). En effet, ces défis, auxquels font face plusieurs anciens détenus, affectent en conséquence leur potentiel de réinsertion sociale ainsi que leur fonctionnement quotidien au sein de la communauté (Dubois & Ouellet, 2020; Graffam et al., 2004).

2.5.1 Défis sociaux et relationnels

Plusieurs obstacles sociaux et relationnels viennent entraver la réinsertion sociale des contrevenants spécifiquement (Graffam et al., 2004). Ceux-ci rencontrent souvent des difficultés à maintenir ou reconstruire leurs liens sociaux après la détention (DeHart et al., 2018). Ces défis relationnels influencent leur capacité à interagir avec la communauté et à s'intégrer pleinement dans la vie sociale en communauté (Graffam et al., 2004).

2.5.1.1 Perte de réseau social. Selon l'étude de DeHart et al. (2018), l'incarcération d'un individu peut avoir une influence négative sur les relations interpersonnelles, et ce, par la rupture

ou l'affaiblissement des liens familiaux, amicaux ou amoureux. La stigmatisation associée aux personnes ayant été incarcérées contribue fortement à la rupture des liens avec leur entourage (DeHart et al., 2018; Dubois & Ouellet, 2020). En effet, le parcours judiciaire, le titre de criminel ou le délit que ceux-ci ont commis peut amener l'entourage à juger l'individu et à ne plus vouloir s'associer avec celui-ci (DeHart et al., 2018; Dubois & Ouellet, 2020; Schnittker & Massoglia, 2015), ce qui peut amener celui-ci à vivre de l'isolement lors de son retour en communauté (Western et al., 2015). De plus, la séparation prolongée due à la détention peut créer une distance significative entre le contrevenant et son réseau social (DeHart et al., 2018). Comme les identités évoluent au fil du temps et des expériences, les personnes concernées peuvent ne plus se reconnaître mutuellement ni se rattacher aux liens qui existaient avant l'incarcération, ce qui fragilise les relations (DeHart et al., 2018). Cela peut également amener certains à ne plus vouloir reprendre contact avec une partie de leur réseau social préincarcération ou leurs connaissances « négatives », et ce, dans le but de respecter leurs conditions ou de s'éloigner de leurs facteurs criminogènes (DeHart et al., 2018; Graffam et al., 2004; Western et al., 2015).

2.5.1.2. Difficultés de socialisation et d'intégration. La socialisation avec autrui lors du retour en communauté peut également être influencée par les relations sociales eues dans un contexte carcéral (Schnittker & Massoglia, 2015). Durant la période d'incarcération, les individus ont parfois recours à des stratégies de protection qui consistent à dissimuler leurs émotions ou leurs vulnérabilités afin de projeter une image de force exempte de faiblesse (National Research Council et al., 2014; Schnittker & Massoglia, 2015). Toutefois, cette adaptation en détention nuit à l'établissement de relations sincères et de confiance en communauté et peut, à long terme, renforcer la méfiance ainsi que limiter les interactions

sociales, ce qui complique la réinsertion dans un milieu communautaire (National Research Council et al., 2014; Schnittker & Massoglia, 2015).

2.5.2 Défis personnels et identitaires

La période d’incarcération peut transformer la manière dont les individus se perçoivent et l’image qu’ils projettent aux gens les entourant. Les défis personnels concernent autant l’estime de soi, la motivation, la toxicomanie que la gestion des émotions, et ils influencent la capacité à retrouver un rôle actif dans la société.

2.5.2.1. Estime de soi et image personnelle. L’incarcération peut avoir des effets importants sur la perception de soi. D’anciens détenus rapportent avoir une vision négative d’eux-mêmes, se percevant à travers l’étiquette de « criminel » qu’ils s’attribuent ou qui leur est imposée à travers leurs interactions avec le monde extérieur (Buck et al., 2022; Dubois & Ouellet, 2020; Evans et al., 2018; Graffam et al., 2004). Cette perception peut fragiliser l’estime de soi et limiter la capacité à envisager un avenir valorisant ou même entreprendre certaines démarches pour y parvenir (Evans et al., 2018). Ainsi, se réapproprier une identité sociale positive et se projeter dans un rôle de citoyen au sein d’une communauté représentent des défis significatifs.

2.5.2.2. Santé mentale. L’incarcération entraîne souvent des difficultés importantes sur le plan de la santé mentale. Le simple fait de passer d’un milieu fermé, à l’écart de la société, à un retour en communauté représente déjà un facteur de stress important pour plusieurs (Martin, 2018). Par ailleurs, la conclusion de l’étude de Bovell-Ammon et al. (2023) démontre que l’incarcération peut également aggraver l’état psychologique d’un individu. Dans cette perspective, les personnes libérées présentent un risque accru de suicide, notamment en raison des stressseurs associés à la transition (National Research Council et al., 2014). De nombreuses

recherches soulignent également la fréquence de symptômes dépressifs, anxieux et de stress post-traumatique liés à l'expérience carcérale (Bovell-Ammon et al., 2023; Graffam et al., 2004; Martin, 2018; Quandt & Jones, 2021; Western et al., 2015), compliquant ainsi le processus de réintégration dans la communauté (Martin, 2018; Morani et al., 2011).

2.5.2.3 Gestion des facteurs criminogènes. À la sortie de prison, plusieurs personnes se retrouvent confrontées à des environnements similaires à ceux qui ont contribué à leur incarcération initiale. Ces contextes peuvent inclure la pauvreté, des relations sociales à risque, l'accès facile à des substances psychotropes ou encore des milieux où la criminalité est davantage présente (Buck et al., 2022; Graffam et al., 2004; Morani et al., 2011). Ces facteurs, considérés comme étant criminogènes, exercent une influence directe sur la probabilité de récidive et leur gestion constitue donc un enjeu central lors du retour en communauté (Dubois & Ouellet, 2020; Griffiths et al., 2007). En effet, la pression de ces environnements peut renforcer les comportements criminels ou la consommation problématique, compromettant ainsi les démarches de réinsertion (Buck et al., 2022; Dubois & Ouellet, 2020; Graffam et al., 2004; Morani et al., 2011).

2.5.3 Défis organisationnels et structurels

Au-delà des défis personnels, la réinsertion en communauté est également influencée par des obstacles organisationnels et structurels propres à cette population (Halushka, 2020). La réinsertion peut être limitée par la complexité de la bureaucratie en société ainsi que certaines exigences liées à leur statut d'anciens détenus, compliquant ainsi le processus de réintégration (Dubois & Ouellet, 2020; Graffam et al., 2004; Halushka, 2020; Nhan et al., 2017).

2.5.3.1. Obstacles liés aux services et ressources. La complexité administrative entourant l'accès aux services sociaux, de santé et d'intégration communautaire constitue un défi

important pour les anciens détenus (Halushka, 2020; Nhan et al., 2017). Les démarches nécessaires pour se conformer aux procédures et naviguer à travers les différents systèmes institutionnels sont souvent décrites comme longues, fragmentées et exigeantes, ce qui impacte leur quotidien (Halushka, 2020). Comme plusieurs ne sont pas familiers avec les modes de fonctionnement bureaucratiques de la société, ces exigences peuvent générer un sentiment de découragement et freiner leurs efforts de réinsertion en raison de l'investissement considérable que cela demande (Nhan et al., 2017).

2.5.3.2. Gestion des conditions et exigences post-incarcération.

À leur sortie, de nombreuses personnes doivent composer avec des conditions légales strictes, telles que le respect d'un couvre-feu, l'interdiction de fréquenter certaines personnes ou encore l'obligation de participer à des rencontres régulières (Halushka, 2020). Bien que ces mesures visent à favoriser la sécurité publique et la réhabilitation, elles peuvent également représenter un fardeau considérable dans leurs activités quotidiennes et leur fonctionnement quotidien (Buck et al., 2022; Dubois & Ouellet, 2020; Graffam et al., 2004; Halushka, 2020). Le non-respect de ces exigences, parfois lié aux obstacles bureaucratiques, peut mener à une sanction ou même un retour en détention, renforçant ainsi le cycle d'incarcération (Halushka, 2020; Nhan et al., 2017). La gestion des responsabilités liées à la vie quotidienne et des obligations post-incarcération demande donc une implication considérable pour plusieurs individus, influençant ainsi négativement leur processus de réinsertion durable (Graffam et al., 2004; Halushka, 2020).

2.5.4. Défis occupationnels et fonctionnels

La libération d'un établissement de détention confronte les anciens détenus à la nécessité de réapprendre à gérer leur vie quotidienne (Martin, 2018). Privés durant une longue période de

responsabilités personnelles et encadrés par une routine imposée (Martin, 2018), plusieurs doivent reconstruire leur capacité à organiser leur temps, accomplir les activités de base et retrouver un rythme de vie autonome (Dubois & Ouellet, 2020). Ces défis peuvent constituer des obstacles majeurs à une réinsertion réussie, particulièrement lorsque le soutien est limité (Evans et al., 2018; Ricciardelli, 2017).

2.5.4.1. Autonomie dans les activités de la vie quotidienne. La capacité à gérer les activités de la vie quotidienne constitue un enjeu central lors du retour en communauté (Dubois & Ouellet, 2020). L'organisation du temps, la gestion des finances, l'entretien d'un logement, etc., sont des habiletés souvent fragilisées par la détention, notamment en raison de l'absence d'occasions de les pratiquer dans un environnement carcéral (Dubois & Ouellet, 2020; Martin, 2018). Ce manque d'expérience ou de réentraînement peut accentuer la dépendance de ces individus envers leur réseau social dans leurs tâches quotidiennes (Mourão et al., 2025; Western et al., 2015). Cela peut, par conséquent, augmenter le sentiment de vulnérabilité des individus face aux exigences de la vie communautaire et engendrer un sentiment d'incapacité, compromettant leur autonomie et leur estime de soi (Buck et al., 2022; Villman, 2021).

2.5.4.2. Réappropriation des rôles sociaux et occupationnels. Au-delà de la maîtrise des activités de la vie quotidienne (AVQ) et des activités de la vie domestique (AVD), la réinsertion implique la réappropriation de rôles sociaux et occupationnels, tels que l'emploi, la formation, le bénévolat ou encore la participation à des activités de loisirs (Ricciardelli, 2017; Richer, 2023, 1 septembre). Ces rôles occupent une place centrale dans la reconstruction du sentiment d'identité, de compétence et d'appartenance (Richer, 2023, 1 septembre). Toutefois, la transition vers un environnement moins structuré qu'en détention expose les individus à une grande incertitude (Martin, 2018). Les anciens détenus font face à des barrières structurelles

notables, notamment le refus d'accès à l'emploi en raison du casier judiciaire et de la stigmatisation qui y est associée (Ricciardelli, 2017). Ce phénomène touche également d'autres sphères essentielles, comme l'accès à un logement stable (Evans et al., 2018). Le manque d'opportunités, la stigmatisation sociale et les difficultés à maintenir une régularité dans leurs occupations contribuent à fragiliser le processus de réinsertion (Ricciardelli, 2017).

2.6 Aperçu des services de réinsertion sociale au Canada

Considérant l'ensemble des défis de la réinsertion sociale que rencontrent les contrevenants lors de leur retour en collectivité, divers services sont mis à la disposition de cette clientèle afin de les accompagner et/ou de les soutenir durant cette transition. En effet, la réinsertion sociale des personnes ayant vécu une incarcération repose sur un ensemble de services visant à soutenir leur transition vers la communauté et à prévenir la récidive (ONUDC, 2008; 2013). Ces services se déploient à travers différents programmes et ressources, tant en établissement qu'en communauté, et répondent à des besoins variés liés au logement, à l'emploi, aux habiletés de vie quotidienne, aux relations sociales et à la santé mentale (Griffiths et al., 2007).

2.6.1 Programmes offerts en établissement

Avant la libération, plusieurs établissements correctionnels sous la juridiction du SCC proposent des programmes sociaux de préparation à la sortie (Service correctionnel Canada, 2024c). Ces programmes visent à renforcer les compétences nécessaires à la vie en communauté, notamment par de l'accompagnement dans l'accès à un emploi, la stabilité résidentielle, la santé physique et mentale, la capacité à résoudre des problèmes, les habiletés sociales, la gestion du budget et plus encore (Service correctionnel Canada, 2024c). Certaines formations, comme celles offertes par CORCAN, offrent également une expérience de travail en milieu carcéral,

permettant le développement de compétences professionnelles transférables en collectivité (Service correctionnel Canada, 2025b). D'autres services, tels que les programmes agissant sur les enjeux de dépendances ou les relations sociales, visent à accompagner les individus dans leur gestion des facteurs de risque afin de réduire les risques de récidive en vue de la réinsertion (Service correctionnel Canada, 2024b).

2.6.2 Établissements résidentiels communautaires

Les établissements résidentiels communautaires (ERC), aussi connus sous le terme de « maisons de transition », sont également des services offerts pour faciliter le processus de transition entre le milieu carcéral et la communauté (Service correctionnel Canada, 2024a). Ces ressources communautaires offrent un environnement semi-structuré où les personnes libérées peuvent bénéficier d'un accompagnement vers un fonctionnement qui répond aux exigences de la vie communautaire (Service correctionnel Canada, 2024a). Le soutien peut être individualisé et peut inclure l'aide à la recherche d'un logement, d'un emploi ou d'une formation, ainsi qu'un encadrement pour la gestion de la vie quotidienne (Service correctionnel Canada, 2024a).

2.6.3 Limites du continuum de services en réinsertion sociale

Malgré tous ces services mis à la disposition des contrevenants durant et après la période d'incarcération, divers besoins significatifs permettant de soutenir la réinsertion sociale des personnes ayant vécu une détention ne sont pas répondus. Certains travaux, comme celui de Griffiths et al. (2007), soulèvent que les résultats globaux des programmes de réinsertion sociale demeurent mitigés, autant au Canada qu'à l'international. En effet, ce dernier souligne que plusieurs facteurs expliquent ces constats, soit les lacunes dans la conception et la mise en œuvre des programmes, le manque de coordination et de collaboration entre les organismes ainsi que les

difficultés liées au partage d'information, à l'évaluation des besoins et à la planification des interventions (Griffiths et al., 2007).

Plus récemment, Togola (2022) montre que plusieurs besoins essentiels à une réinsertion sociale durable demeurent peu adressés. Son étude révèle que les sphères de loisirs et activités récréatives, de relations familiales et conjugales ainsi que des enjeux liés à l'éducation ou à l'emploi constituent des besoins prioritaires pour les personnes judiciairisées. Cependant, certains de ces besoins sont peu abordés à travers les services offerts en raison de l'accent qui est mis sur les facteurs dynamiques étant prédicteurs de la récidive criminelle.

L'ensemble de ces constats met en lumière un écart entre les besoins concrets des individus et les interventions réellement disponibles au sein du continuum de services. Plusieurs des besoins mentionnés ci-haut s'inscrivent directement dans le champ de l'ergothérapie (Townsend & Polatajko, 2013). Malgré tout, l'ergothérapie demeure une pratique encore émergente auprès de la clientèle judiciairisée (Muñoz et al., 2016). L'introduction ou l'élargissement de la pratique ergothérapique dans ce contexte pourrait contribuer à répondre à ces besoins encore peu adressés.

3. Problématique

Comme mentionné plus haut, la réinsertion sociale fait référence à l'ensemble des mesures et des interventions visant à accompagner les délinquants tout au long de leur parcours dans le système de justice pénale et au-delà (ONUDC, 2008). Ce processus a pour but de permettre aux individus de respecter la loi et de subvenir à leurs besoins de manière autonome à leur sortie du milieu carcéral. Il implique également que ces mesures débutent dès l'incarcération et se poursuivent à la sortie de l'établissement correctionnel (Lalande, 2010). Actuellement, le SCC offre divers services, tels que des programmes sociaux structurés, visant à préparer les individus incarcérés à leur retour en société (Service correctionnel Canada, 2024c). De plus, les méthodes d'évaluation et de réadaptation utilisées dans ces établissements sont orientées de sorte à favoriser leur réinsertion sociale (Griffiths et al., 2007). Rappelons que, malgré tout, la réinsertion sociale des personnes ayant vécu une incarcération représente un défi majeur. Après leur libération, plusieurs font face à une multitude d'obstacles qui fragilisent leur retour en communauté (Buck et al., 2022; DeHart et al., 2018; Dubois & Ouellet, 2020; Mourão et al., 2025; Western et al., 2015). La transition entre le milieu carcéral et la vie communautaire implique de réapprendre à gérer son quotidien et à exercer ses rôles sociaux. Il est essentiel de rappeler que l'expérience de détention, souvent marquée par un encadrement constant, peut affaiblir les habiletés nécessaires à un fonctionnement quotidien autonome (Martin, 2018). Ces difficultés accentuent donc la dépendance envers autrui et limitent le sentiment de compétence personnelle, nuisant ainsi au développement d'une autonomie durable.

Dans ce contexte, une analyse approfondie du continuum de services est essentielle pour comprendre comment celui-ci peut optimiser le fonctionnement occupationnel des adultes issus du milieu carcéral et soutenir efficacement leur réinsertion sociale.

3.1 Objectif et questions de recherche

À la lumière de la problématique décrite ci-haut, cette présente étude vise à atteindre l'objectif de recherche, soit d'explorer de quelle manière le continuum de services tient compte du fonctionnement autonome en société des adultes issus du milieu carcéral.

À la lumière de cet objectif, deux questions de recherche sont établies : 1) quels sont les besoins fonctionnels des personnes réintégrant la communauté afin d'atteindre un fonctionnement autonome et satisfaisant après une incarcération dans un établissement de détention fédéral et 2) quels sont les services offerts pour favoriser le fonctionnement autonome et satisfaisant des personnes ayant été incarcérées, lors de leur transition vers la communauté.

4. Cadre de recherche

Cette section vise à présenter les assises théoriques et conceptuelles qui ont structuré la réflexion, l'analyse et la rédaction de cet essai. Le Modèle canadien du rendement et de l'engagement occupationnels (MCREO), conçu par Townsend et Polatajko (2013), est utilisé à titre de cadre conceptuel, et ses composantes seront présentées dans les paragraphes qui suivent.

4.1 Modèle canadien du rendement et de l'engagement occupationnel (MCREO)

Le MCREO est la version révisée et bonifiée du Modèle canadien du rendement occupationnel (MCRO) (Townsend & Polatajko, 2013). Celui-ci s'inscrit dans une perspective holistique et écologique de l'occupation, permettant d'analyser les facteurs de la personne, de l'occupation et/ou de l'environnement qui soutiennent ou limitent le rendement et l'engagement occupationnel des individus (Townsend & Polatajko, 2013). Ce modèle reflète une approche de l'ergothérapie axée sur l'occupation et sert à orienter les professionnels dans la réponse aux besoins occupationnels d'une personne ou d'un ensemble.

4.2 Rendement et engagement occupationnel

Le modèle définit le rendement occupationnel d'un individu comme étant son aptitude à s'adonner, à organiser et à exercer un pouvoir de choix sur des occupations porteuses de sens et sources de satisfaction personnelle (Townsend & Association canadienne des ergothérapeutes [ACE], 2002). Celui-ci est le résultat de l'interaction dynamique entre la personne exerçant une occupation dans un environnement donné. « Réaliser », « faire » et « mener à terme » sont des termes fréquemment associés au rendement occupationnel en ergothérapie (Townsend & Polatajko, 2013).

En parallèle, le modèle aborde également de l'engagement occupationnel qui se définit comme étant un concept plus large du rendement occupationnel qui s'attarde à la perception

subjective de la personne l'amenant à participer et s'investir dans une occupation (Townsend & Polatajko, 2013). En effet, il renvoie à l'importance qu'une personne accorde à une occupation et au niveau de satisfaction qu'elle en retire.

4.3 Occupation

L'occupation désigne les activités quotidiennes ayant une signification pour la personne et sa culture, qui permettent de prendre soin de soi, de se divertir et de participer à la vie collective (Townsend & ACE, 2002). De cette façon, le modèle divise la sphère de l'occupation en trois catégories : loisirs, soins personnels et productivité (Townsend & Polatajko, 2013). Les occupations de loisirs définissent toutes occupations ayant pour fin le divertissement, telles que la socialisation, les activités sportives et les activités artistiques (Townsend & ACE, 2002). Les soins personnels, quant à eux, font référence aux activités visant à s'occuper de soi, ce qui comprend l'hygiène personnelle, l'alimentation, les déplacements, etc. (Townsend & ACE, 2002). Pour ce qui est des occupations de productivités, celles-ci incluent les occupations contribuant à l'intégration sociale et économique des individus ou étant susceptibles de générer un revenu, ce qui comprend le travail rémunéré, le bénévolat, les activités de la vie domestique, les rôles parentaux, etc. (Townsend & ACE, 2002). De manière générale, à travers le MCREO, l'occupation est considérée comme étant le résultat de l'interaction entre la personne dans un environnement (Townsend & ACE, 2002).

4.4 Personne

Au cœur de ce modèle se trouve la pratique centrée sur le client, qui valorise la reconnaissance de la subjectivité, des besoins singuliers et des aspirations propres à chaque individu (Morel-Bracq, 2017). La personne est donc au centre du modèle et est composée de trois dimensions : affective, cognitive et physique. La dimension affective fait référence à l'«

émotion », englobant les facteurs interpersonnels et intrapersonnels, c'est-à-dire à la fois le ressenti personnel de l'individu et la qualité des relations qu'il entretient avec autrui (Townsend & ACE, 2002). La dimension cognitive se traduit par la « pensée » incluant l'ensemble des fonctions cognitives et intellectuelles, telles que la mémoire, la concentration, le jugement et autres (Townsend & ACE, 2002). La dimension physique comprend les fonctions permettant l'« action », telle que les fonctions sensorielles, motrices et sensori-motrices (Townsend & ACE, 2002). La spiritualité est également un concept du modèle se trouvant au cœur de la personne. Elle représente l'essence de l'être et oriente les choix en donnant sens aux occupations. Elle peut prendre la forme d'une quête plus personnelle liée au sens qu'un individu attribue à sa vie.

4.5 Environnement

Dans le modèle, l'environnement se traduit par le contexte dans lequel l'occupation est réalisée (Townsend & ACE, 2002). Comme mentionné précédemment, celui-ci peut avoir une influence sur le rendement et l'engagement occupationnel d'un individu. L'environnement se divise en quatre composantes, soit physique, culturel, institutionnel et social (Townsend & Polatajko, 2013). L'environnement physique regroupe les éléments matériels et naturels qui entourent la personne, tel que les bâtiments, les objets, le climat ou encore l'accessibilité des lieux (Townsend & ACE, 2002). L'environnement culturel englobe quant à lui les valeurs, croyances, traditions et normes sociales propres à un groupe, influençant la manière dont les occupations sont perçues, choisies et valorisées (Townsend & ACE, 2002). L'environnement institutionnel renvoie aux structures légales, politiques et organisationnelles qui encadrent la vie quotidienne, incluant les lois, les politiques publiques et les règlements des divers systèmes (Townsend & ACE, 2002). Enfin, l'environnement social fait référence aux relations interpersonnelles et aux réseaux de soutien, incluant la famille, les pairs, les professionnels ou

toute autre personne jouant un rôle dans l'engagement de l'individu dans ses occupations (Townsend & ACE, 2002).

4.6 Pertinence du modèle dans le cadre de l'essai

Le choix du MCREO s'avère particulièrement pertinent pour orienter la présente recherche, puisqu'il s'agit d'un modèle conceptuel propre à l'ergothérapie qui propose une compréhension holistique et dynamique de la relation entre la personne, ses occupations et son environnement. Ce modèle permet d'analyser la réinsertion sociale et le fonctionnement en communauté à travers la perspective du rendement et de l'engagement occupationnel, en mettant en lumière les interactions entre les différentes dimensions de la personne. En considérant ces dimensions, le MCREO soutient une compréhension globale des facteurs favorisant ou freinant le rendement et l'engagement occupationnel des contrevenants lors de leur transition vers la communauté. De plus, le modèle accorde une place centrale au sens que les individus attribuent à leurs occupations, un aspect essentiel dans le contexte de la réinsertion, où la reconstruction identitaire et le sentiment de compétence jouent un rôle majeur dans la reprise d'un mode de vie autonome et significatif. Ainsi, l'utilisation du MCREO fournit un cadre cohérent et structurant pour explorer le fonctionnement en communauté suite à une période d'incarcération dans un établissement correctionnel fédéral sous un angle occupationnel, en accord avec les valeurs et la philosophie de la pratique ergothérapique.

5. Méthode

Cette section de l'essai aura pour but de présenter la démarche scientifique utilisée afin de répondre à la question et l'objectif de cette recherche. Pour ce faire, le devis de recherche, l'échantillonnage, le processus de recrutement, la méthode de collecte de données et la stratégie d'analyse des données seront présentés.

5.1 Devis

Cette présente étude a usé d'un devis qualitatif descriptif, qui est un type de devis ayant pour objectif de décrire des phénomènes ou des événements sans avoir à être centré sur l'interprétation des résultats en profondeur (Fortin & Gagnon, 2022). Puisque cette étude visait à explorer comment le continuum de services contribue à soutenir et optimiser l'autonomie des adultes issus du milieu carcéral fédéral lors de leur réintégration en société tout en identifiant les besoins fonctionnels de cette population ainsi que les services offerts pour répondre à ceux-ci, un devis qualitatif descriptif s'avérait particulièrement pertinent. En effet, ce choix méthodologique permet d'obtenir un portrait concret et nuancé des expériences vécues par les personnes anciennement incarcérées, ainsi que des points de vue des intervenants qui les accompagnent. Puisque la recherche visait à documenter ce qui se passe et comment cela se manifeste plutôt qu'à analyser les mécanismes profonds du phénomène, le devis qualitatif descriptif permettait une approche simple et bien adaptée à la réalité de terrain (Fortin & Gagnon, 2022). Il permet ainsi de recueillir des données riches et accessibles, essentielles pour éclairer les éléments du continuum de services et soutenir le développement de ces services afin que ceux-ci soient mieux adaptés aux besoins des adultes réintégrant la communauté après une incarcération fédérale.

5.2 Participants

Dans le cadre de cette étude visant à identifier les besoins fonctionnels d'individus judiciarisés issus d'un établissement de détention fédéral, ainsi qu'à recenser les services offerts pour soutenir leur réinsertion, la participation d'anciens détenus et d'intervenants spécialisés en réinsertion sociale apparaît essentielle. L'inclusion de ces deux groupes a permis une triangulation des données, favorisant ainsi une compréhension approfondie de la problématique et l'identification de pistes d'intervention pertinentes.

5.3 Échantillonnage

Pour les études qualitatives, un ensemble de facteurs doivent être pris en considération pour déterminer la taille de l'échantillon permettant d'atteindre la saturation empirique des données : l'envergure de l'étude, les caractéristiques du phénomène étudié, la richesse des données recueillies ainsi que le type de devis de recherche retenu (Morse, 2000). En ce sens, un échantillon de cinq à huit participants était envisagé pour le groupe d'intervenants, tandis que six à dix participants étaient ciblés pour le groupe d'anciens détenus.

Cette différence s'explique par la nature des données attendues. Les propos recueillis auprès des intervenants sont susceptibles d'être plus concrets et moins subjectifs, puisqu'ils reposent sur leurs observations réalisées dans le cadre de leur travail auprès d'un grand nombre de personnes incarcérées ou anciennement incarcérées. Ceci justifie donc un échantillon de taille plus restreint (Fortin & Gagnon, 2022). Ce nombre est jugé suffisant pour obtenir une diversité de perspectives professionnelles sur les services offerts au cours du parcours judiciaire et sur les besoins perçus des personnes ayant été incarcérées dans un établissement fédéral.

À l'inverse, la complexité des trajectoires individuelles, le caractère propre, unique et individuel des besoins et les possibles difficultés d'expression des anciens détenus (St Michael,

2022) justifient un échantillon légèrement plus grand pour ce groupe. Cela permet de mieux capter la diversité des expériences de réinsertion sociale et d'assurer la saturation des données en ce qui concerne les défis vécus (Fortin & Gagnon, 2022).

5.4 Critère de sélection

En ce qui concerne le groupe d'anciens détenus, les critères étaient peu restrictifs, et ce, dans le but de viser une diversité de participants et d'optimiser le nombre de participants à l'étude. Le seul critère d'inclusion pour ce groupe était que l'individu devait déjà avoir purgé une peine dans un établissement carcéral fédéral et être actuellement en processus de réinsertion sociale, ce qui implique en conséquence que l'individu avait 18 ans et plus. Ce critère était établi dans le but de cibler uniquement des individus ayant purgé une peine dans un établissement carcéral fédéral, soit le public cible, permettant ainsi de répondre aux questions et l'objectif de recherche en lien avec le parcours de détention fédéral. Aucun critère d'exclusion explicite n'a été établi pour ce groupe.

Pour ce qui est du groupe d'intervenants, les critères de sélection étaient également dans l'objectif de cibler le public cible pouvant permettre l'atteinte de l'objectif de l'étude, soit les intervenants œuvrant dans le processus de réinsertion sociale des détenus durant et/ou après l'incarcération. Les critères pour participer à l'étude étaient ceux-ci : 1) être un professionnel de la santé ou un intervenant social travaillant auprès d'adultes ayant un parcours judiciairisé et 2) travailler dans un établissement pénitentiaire fédéral, un organisme communautaire, un service de probation ou toute autre structure offrant des services à cette population. Inclure différents travailleurs d'établissement pénitentiaire fédéral et d'organisme communautaire permet de recueillir des perspectives professionnelles variées et pertinentes sur les divers services de réinsertion sociale ainsi que sur les différents stades du processus de réinsertion en société.

5.5 Recrutement des participants

Le recrutement de tous les participants dans cette étude était basé sur deux différentes méthodes d'échantillonnage non probabilistes (Fortin & Gagnon, 2022).

Pour le recrutement des individus judiciairisés, une méthode d'échantillonnage accidentelle a été utilisée (Fortin & Gagnon, 2022). Des affiches (voir Annexe A) ont été distribuées auprès des organismes partenaires afin que tous les individus avec un parcours de détention fédérale puissent y avoir accès. En deuxième temps, les intervenants œuvrant dans ces organismes étaient invités à solliciter les individus judiciairisés ayant un profil correspondant aux critères de sélection de l'étude. La participation était strictement volontaire.

Pour les intervenants, des méthodes d'échantillonnage accidentelles et par réseaux ont été utilisées pour le recrutement (Fortin & Gagnon, 2022). Des affiches de recrutement (voir Annexe B) ont été distribuées auprès des intervenants travaillant dans les organismes communautaires collaborateurs de l'étude et cette affiche a également été publiée sur le groupe Facebook « Ergothérapie QUÉBEC » afin d'aller chercher la participation volontaire d'ergothérapeutes travaillant dans le milieu communautaire ou dans les établissements de détention fédérale. En addition, afin de solliciter la participation de divers intervenants, les participants ont été invités à transmettre l'affiche du projet aux autres intervenants travaillant dans le même secteur qu'eux ou ayant le profil pour participer à l'étude. La participation était également strictement volontaire.

5.6 Collecte de données

Avec les affiches de recrutement, les participants ont pu me contacter via mon courriel afin de mentionner leur intérêt à participer. À partir de ce moment, un formulaire d'information et de consentement (voir Annexes C et D) leur était transmis en format électronique ou papier selon leur préférence. Après avoir donné un consentement libre et éclairé en lisant et en signant

le formulaire, les participants étaient contactés selon la modalité de préférence afin de leur remettre un questionnaire sociodémographique à compléter ainsi qu'afin de planifier un moment (et un lieu au besoin) pour faire l'entrevue. La possibilité d'effectuer l'entrevue en présentiel ou à distance via la plateforme Zoom était offerte à tous les participants.

Les questionnaires sociodémographiques comprenaient des questions visant à décrire les participants et à documenter certaines données contextuelles. Le questionnaire destiné aux anciens détenus (voir Annexe E) abordait notamment l'identité de genre, l'âge, le niveau de scolarité, la situation d'emploi avant et après l'incarcération, le mode de logement avant et après celle-ci, la durée de la dernière incarcération ainsi que le temps écoulé depuis la libération. Quant au questionnaire destiné aux intervenants (voir Annexe F), celui-ci permettait de recueillir des informations sur leur rôle professionnel auprès des adultes judiciairisés, le type d'établissement dans lequel ils exercent leur profession ainsi que le nombre d'années de pratique dans ce milieu ou dans l'accompagnement de cette clientèle.

L'entrevue réalisée était de type semi-structurée et était d'une durée d'environ 45 minutes. Toutes les entrevues étaient enregistrées sur support audionumérique afin de faciliter leur transcription intégrale, ce qui permettait l'analyse des données.

Pour les anciens détenus, l'entrevue était divisée en quatre sections, abordant le fonctionnement actuel et antérieur, les défis fonctionnels rencontrés ainsi que les services obtenus pour répondre à leurs besoins fonctionnels et/ou les défis rencontrés (voir Annexe G).

En ce qui concerne les intervenants, l'entrevue comprenait trois sections. Les questions visaient à documenter leur perception des défis fonctionnels rencontrés par la clientèle judiciairisée, les services offerts dans leur établissement de travail, ainsi que leur opinion professionnelle sur le continuum de services offerts à cette clientèle (voir Annexe H).

5.7 Analyse des données

L'analyse des données qualitatives a été réalisée selon l'approche thématique inspirée de Paillé et Mucchielli (2012), une méthode inductive visant à faire émerger le sens à partir des propos des participants. Cette approche débute par l'organisation des données, incluant la transcription intégrale des verbatim obtenus à partir des enregistrements des entrevues. Ensuite, avant d'amorcer la thématisation, une lecture répétée des verbatim et une réécoute attentive des entrevues sont effectuées afin de favoriser une immersion dans les données. Une fois cette phase de familiarisation complétée, le corpus est segmenté par les différentes unités de sens formant les discours des participants. Ces unités de sens sont ensuite, à l'aide du logiciel NVivo, synthétisées et réduites afin de former les thèmes qui mettent en lumière les idées centrales exprimées par les participants en lien avec la question de recherche. Une catégorisation des thèmes est ensuite effectuée où les thèmes sont groupés en catégories thématiques, et ce, à partir de rapprochements conceptuels, de redondances et de contrastes observés entre les différents extraits.

5.8 Considération éthique

Il est important de mentionner que l'étude, incluant le processus de recherche, fut préalablement approuvée par le Comité d'Éthique de la recherche avec des Êtres Humains (CÉRÊH) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Un certificat portant le numéro CER-25-319-07.04 a été émis le 2025-05-22 (voir Annexe I).

6. Résultats

Cette section de l'essai vise à présenter les résultats de l'étude en quatre parties. La première partie dresse un portrait des participants, tandis que les trois suivantes exposent les besoins, les défis, les services et les obstacles au fonctionnement autonome selon une logique temporelle du parcours judiciaire : la période d'incarcération, la période de transition et la période au sein de la communauté.

6.1 Description des participants

Les résultats de cet essai se basent sur l'expérience et/ou le vécu de quatre participants (n=4). Parmi ceux-ci, un seul était un ancien détenu (n=1) ayant été incarcéré durant une période de trois ans et étant en liberté depuis cinq ans (voir les Tableaux 1 et 2). Les trois autres participants étaient des intervenants œuvrant avec la clientèle criminelle fédérale à travers le parcours judiciaire (n=3) ayant entre deux et six années d'expérience (voir le Tableau 3). Une intervenait dans une maison de transition au communautaire (n = 1) avec le titre de conseillère clinique et les deux autres étaient des ergothérapeutes œuvrant dans le même établissement de détention fédéral (n=2).

Tableau 1

Caractéristiques sociodémographiques des participants anciens détenus

Participant (n=1)	Âge	Sexe	Niveau de scolarité	Emploi pré-incarcération	Emploi actuel	Logement pré-incarcération	Logement actuel
AD1	37 ans	H	DEC* complété	Informaticien	Camionneur	Indépendant	Indépendant

*DEC : diplôme d'études collégiales.

Tableau 2*Caractéristiques propres au parcours judiciaire des participants anciens détenus*

Participant (n=1)	Nombre d’incarcération totale	Durée totale de la dernière incarcération (années)	Temps écoulé depuis la libération (années)	Statut de liberté actuel
AD1	1	3	5	Libération totale

Tableau 3*Caractéristiques professionnelles des participants intervenants*

Participant (n=3)	Profession	Lieu de pratique	Expérience (années)
I1	Conseillère clinique	Centre Résidentiel Communautaire	3.5
I2	Ergothérapeute	Établissement de détention fédéral	5.5
I3	Ergothérapeute	Établissement de détention fédéral	2

6.2 Au cœur du pénitencier

Cette section des résultats se consacre aux éléments propres à la période d’incarcération, et ce, autant du point de vue de l’ancien détenu que des points de vue des intervenants. Les défis et les besoins des détenus, les services offerts en détention axés sur le fonctionnement autonome ainsi que les obstacles à la mise en œuvre des services propres à ces périodes seront explorés et décrits.

6.2.1 Défis et besoin des détenus

Les entretiens effectués au cours de cette recherche ont mis en lumière plusieurs défis et besoins rencontrés par les personnes incarcérées.

Tout d’abord, le vieillissement de la population carcérale représente une réalité importante, notamment en raison de la longueur de certaines peines qui peuvent s’étendre sur plus de vingt ans. Ce vieillissement entraîne divers enjeux de santé, des difficultés liées aux

déplacements et aux transferts, une augmentation du risque de chute ainsi qu'un déclin du fonctionnement physique global. À cela s'ajoute, chez certains, un déclin cognitif pouvant accentuer la vulnérabilité et générer de nouveaux besoins fonctionnels nécessitant une attention particulière de la part des intervenants avant la libération.

Un autre aspect largement évoqué concerne l'autorégulation et la gestion des émotions. Ces difficultés, omniprésentes durant la détention, affectent directement la capacité des individus à accomplir les activités quotidiennes. Parfois, de petites exigences, comme attendre en file, refaire un formulaire ou tolérer un refus, peuvent déclencher une forte détresse émotionnelle, menant parfois à une désorganisation ou à des comportements violents. Pour certains, chaque émotion suscite une détresse marquée, rendant la participation à des démarches simples particulièrement difficile. Ces difficultés peuvent se traduire par des gestes d'automutilation, des tentatives de suicide ou une incapacité à prendre part aux activités structurées proposées en établissement pénitentiaire, telles que les groupes ou les petits travaux.

Enfin, le stress lié à la sortie du pénitencier constitue un autre défi majeur. L'habituación au cadre sécurisant et prévisible de l'environnement carcéral peut rendre angoissante la perspective du retour en communauté. L'absence des repères et filets de sécurité présents en détention accentue cette appréhension. De plus, certains détenus font face à de l'incertitude concernant l'endroit où ils se dirigeront à la fin de sa peine pour diverses raisons, ce qui ajoute une dimension supplémentaire de stress, découlant d'un manque de prévisibilité et de contrôle sur l'avenir.

6.2.2 Services offerts

Avant de procéder à la description des services offerts dans les pénitenciers, il est important de noter que les participants ergothérapeutes (I2 et I3) ont mentionné que les services

différait entre les différents établissements fédéraux. Donc, selon leur réalité au sein de leur milieu de travail, les détenus avaient accès à une diversité d'intervenants, tels que des médecins incluant des psychiatres, des infirmiers-ères, des psychologues, des psychoéducateur(e)s, des éducateurs-trices spécialisé(e)s, des ergothérapeutes, des travailleurs sociaux, des agent(e)s de programme, des agent(e)s de libération conditionnelle et des agent(e)s correctionnels. De plus, selon le pénitencier, certains ont l'opportunité d'avoir accès à des aînés autochtones ou des agent(e)s de liaison autochtones afin de combler certains besoins spirituels et culturels. Il peut également avoir un aumônier pour le soutien religieux et moral ainsi que des enseignants pour offrir des services éducatifs à la clientèle. Tous ces intervenants ont pour mandats d'offrir des services afin de répondre aux besoins des détenus, mais également pour répondre aux exigences de l'établissement de détention.

Parmi ces services, plusieurs ont pour objectif de soutenir les personnes incarcérées dans l'autorégulation et la gestion de leurs émotions au quotidien. Certaines interventions visent à favoriser la capacité d'accomplir certaines activités et rôles attendus dans le milieu carcéral. Comme l'explique l'une des deux ergothérapeutes (I3), cela peut passer par l'utilisation de stratégies sensorielles ou par l'intégration de routines quotidiennes qui contribuent à apaiser l'individu et à faciliter son adaptation au contexte du pénitencier. L'enseignement de l'intéroception et de différentes stratégies d'apaisement font également partie des services offerts afin d'aider les personnes incarcérées à mieux reconnaître et réguler leurs états internes et à intégrer ces outils dans leur quotidien. Par ailleurs, certains bénéficient de suivis réguliers avec leur agente de libération conditionnelle, leur permettant de réfléchir et d'être accompagnés dans leur gestion émotionnelle.

Toutefois, pour l'établissement de détention dans lequel œuvrent les deux ergothérapeutes (I2 et I3), la gestion de crise en contexte d'automutilation demeure une priorité pour les intervenants, en raison des risques importants que ces comportements représentent pour la sécurité et le bien-être de la personne incarcérée.

De plus, selon les enjeux de mobilité du détenu, celui-ci peut avoir une adaptation de son environnement, comme sa cellule, afin de faciliter les déplacements et les transferts de façon autonome. Des interventions visant la gestion de la douleur chronique ou somatique au quotidien peuvent être offertes aux détenus selon le besoin.

L'ensemble de ces services vise non seulement à soutenir le fonctionnement durant l'incarcération, mais aussi à optimiser les capacités nécessaires pour assurer une réintégration satisfaisante en collectivité.

6.2.3 Obstacles à la mise en œuvre des services

Bien qu'une multitude de services et d'intervenants soient à disposition durant la période d'incarcération afin de soutenir le fonctionnement autonome, certains obstacles persistent et limitent l'atteinte d'un fonctionnement pleinement satisfaisant.

Pour commencer, l'ancien détenu (AD1) mentionne l'accès limité à divers services et programmes l'intéressant en raison de son profil judiciaire. Cette limitation est également secondée par I4, qui mentionne que certains sont privés d'opportunités de travail durant la période d'incarcération en raison d'enjeux de santé mentale. En bref, en plus des services qui varient d'établissement en établissement, l'accès aux divers services d'un établissement n'est pas offert à l'ensemble des détenus.

Pour continuer, les deux ergothérapeutes en milieu carcéral (I2 et I3) relèvent que, malgré les évaluations fonctionnelles réalisées avant la libération, il est souvent difficile d'intervenir

efficacement sur les besoins identifiés, et ce, pour diverses raisons. L'une des raisons est le manque de temps lié à la gestion de priorités urgentes, comme la gestion de crise, mais aussi par l'environnement carcéral qui limite la préparation. En effet, l'environnement carcéral ne représente pas un environnement thérapeutique optimal incluant divers outils et structures représentatives de celles en communauté, et ce, pour des raisons budgétaires et/ou de sécurité. Cela limite considérablement les interventions pouvant être faites en détention.

Parce qu'on ne peut pas tant simuler en prison des déplacements de communauté. Le plus qu'on peut faire, c'est regarder les « maps », regarder les lignes d'autobus. On fait quand même des mises en situation, mais entre quatre murs. C'est sûr que ce n'est pas la même chose. On a aussi, en ergo, un simulateur de guichet automatique et on les fait travailler sur un simulateur de guichet. Mais on n'a pas la carte [de guichet], on n'a pas... T'sais de « faire la file »... (I2)

Les réductions budgétaires constituent un autre frein important, empêchant la mise en place d'interventions jugées pertinentes, telles que des groupes axés sur certaines compétences de la vie quotidienne (ex. préparation de repas, préparation à l'emploi).

Pour continuer, l'une des deux ergothérapeutes (I4) distingue d'ailleurs la vision correctionnelle actuelle du SCC de celle des pays nordiques, où l'approche de réhabilitation est davantage mise de l'avant plutôt que la punition. La vision correctionnelle du SCC, soit une vision potentiellement moins axée sur la réhabilitation, pourrait contribuer à expliquer les limites actuelles dans les services de réhabilitation disponibles.

Enfin, la condition de santé et les besoins spécifiques de certains détenus peuvent également restreindre les interventions fonctionnelles, dans le cas où ces éléments prennent une ampleur trop importante.

6.3 Durant la période de transition

Cette troisième section des résultats s'intéresse à la période de transition vers la communauté. Elle décrit les besoins et les défis rencontrés à cette étape, les services disponibles pour soutenir le fonctionnement autonome, de même que les obstacles et les facilitateurs pouvant freiner une réinsertion satisfaisante.

6.3.1 Défis et besoin des détenus

Le défi le plus fréquemment mentionné est le contraste marqué entre la vie en incarcération et la vie en communauté. « À vrai dire, c'est deux mondes. Quand tu rentres en détention... En prison, ça fonctionne d'une telle manière, puis dans la société, c'est autre chose là » (AD1).

Quand tu es incarcéré, il y a vraiment quelque chose qui se passe, c'est comme si tu rentrais dans une capsule « Espace-Temps ». Fait que tous les développements de la société, tous les avancements au niveau de la technologie, tout ça, eux, ils n'ont pas accès à ça. (I2)

L'intervenante au communautaire (I1) rapporte également que la coupure entre les milieux internes et externes amène également une méconnaissance de certaines normes sociales actuelles, ce qui freine la réinsertion de l'individu ainsi que son fonctionnement autonome.

Le passage d'un milieu de détention structuré vers un milieu de transition représente également un défi important, notamment en ce qui concerne l'adaptation à une nouvelle routine. Plusieurs individus rencontrent des difficultés à mettre en place des habitudes de vie adaptées au contexte communautaire. Dans le même sens, durant leur sentence, les individus s'habituent au fonctionnement carcéral et à la privation de nombreuses occupations. La sortie implique donc une réappropriation d'occupations laissées de côté et une adaptation à de nouveaux repères.

C'est des gens qui leur routine est gérée complètement par l'établissement. Tu sais, les portes s'ouvrent à 8h30, le repas est aux mêmes heures. Donc, tu sais, ils roulent avec une routine déjà préétablie où est-ce qu'ils ne peuvent pas pratiquer la gestion des finances. Tu sais, les seuls achats qu'ils font, c'est des achats, tu sais, à la cantine. Fait qu'ils ne peuvent pas pratiquer comme leur habileté pendant plusieurs années. (I2)

La gestion des facteurs criminogènes constitue également un enjeu majeur. En effet, la transition implique souvent un retour dans des environnements liés au délit ayant mené à l'incarcération, tout en exigeant le respect de conditions strictes pour éviter un retour en détention. Pour les personnes ayant connu de longues périodes d'incarcération, cette adaptation peut s'avérer particulièrement difficile.

Il y en a un Monsieur, que lui, il a 58 ans, et puis il en est à sa 7e sentence en ce moment. Puis il nous le dit, il dit « Ça sert à quoi de sortir? À chaque fois, je sors, je ne réussis pas, parce que je ne suis pas capable de respecter mes conditions [...] ». (I2)

Un autre défi mentionné est lié à l'estime de soi. L'ancien détenu ainsi que deux des intervenantes rapportent que la libération peut avoir un impact négatif sur la perception qu'un individu a de lui-même. La difficulté à reconnaître ses forces nuit parfois à la motivation nécessaire pour s'engager pleinement dans la transition.

Malgré les nombreux obstacles identifiés, certains éléments facilitent la réinsertion. La motivation personnelle à changer et à s'investir dans son processus de réinsertion joue un rôle déterminant. L'acceptation du délit, la reconnaissance de son profil criminel et l'engagement dans les services disponibles apparaissent comme des facteurs essentiels selon l'ancien détenu.

Enfin, les centres résidentiels communautaires sont unanimement perçus comme des services essentiels, puisqu'ils offrent un encadrement et un accompagnement favorisant l'autonomie et la réinsertion progressive en société.

6.3.2 Services offerts

Les services en lien avec la transition visent principalement à accompagner les individus dans la reprise d'une routine quotidienne favorisant un fonctionnement adapté à la société et conforme aux conditions imposées par les services correctionnels.

Parmi ces services se trouve la préparation à la sortie, qui constitue une dimension importante des services offerts au sein de l'établissement de détention des deux ergothérapeutes. La préparation à la sortie comprend différentes interventions visant à soutenir la transition vers la communauté. Parmi celles-ci se trouve l'évaluation fonctionnelle qui permet d'identifier les besoins de la personne incarcérée, de cibler les milieux appropriés et de déterminer les services essentiels à mobiliser lors du retour en collectivité. Cette évaluation est réalisée environ six mois avant la libération, ce qui facilite l'orientation vers les instances gouvernementales et la coordination des services requis dans la communauté. Une exploration occupationnelle est également mise de l'avant durant la période d'incarcération afin de permettre aux détenus d'intégrer des activités significatives dans l'horaire quotidien, favorisant ainsi la reprise d'une routine et de loisirs. Les détenus sont par ailleurs accompagnés dans leurs réflexions concernant leurs projets futurs, que ce soit en matière d'emploi, d'études, de logement ou encore d'organisation de leur routine. Cet aspect est d'ailleurs appuyé par les propos de l'ancien détenu (AD1), qui décrit une expérience similaire durant sa détention. Enfin, la préparation à la sortie inclut également de l'entraînement dans des tâches spécifiques de la vie quotidienne (ex. la

gestion des finances, la préparation des repas, l'hygiène personnelle et l'entretien de l'espace de vie) au moyen d'ateliers, de mises en situation et de groupes.

Pour continuer, lorsque l'individu sort de prison, un suivi par des agents de libération conditionnelle est également offert. Ces suivis permettent à la fois de vérifier le respect des conditions post-incarcération et d'offrir un soutien moral minimal durant la période de transition.

Enfin, en fonction des priorités propres à chaque établissement, certains services de transition plus spécialisés peuvent également être proposés, notamment en lien avec la gestion de la toxicomanie, considérée comme un facteur ayant un impact déterminant sur le fonctionnement quotidien et le respect des conditions.

6.3.3 Obstacles à la mise en œuvre des services

Pour débiter, la distinction entre l'intensité de prise en charge en détention et en communauté est un grand obstacle qui accentue l'habitué au fonctionnement carcéral vs le fonctionnement à la sortie. Durant la période d'incarcération, les détenus ont une grande accessibilité à divers professionnels, ce qui ne représente pas le fonctionnement en société et qui accentue la méconnaissance de l'accès aux soins de santé en transition.

Dans le même sens, certains participants mentionnent que la coordination des soins médicaux et les transferts des dossiers sont difficiles lorsqu'un individu sort de détention et qu'il nécessite une attention médicale particulière.

Comme là, j'ai un gars qui arrive cet après-midi. Je suis prête à gager entre guillemets à 99% qu'il va arriver pas de prescription, pas de médication, alors qu'en dedans, ça fait six ans qu'il prend de la médication prescrite à une certaine dose. Il va arriver avec rien, on va appeler le centre de soins du pénitencier. Ils vont dire : « Bien, il est sorti, on a détruit son dossier ». Il faut recommencer tout le temps, tout le temps. (I1)

Un autre des obstacles touche la préparation au retour en communauté. Selon l'intervenante au communautaire (I1), les services offerts en détention ne sont pas suffisants pour le retour en communauté. En effet, lorsqu'elle intervient en communauté, le fonctionnement quotidien des ex-détenus lui donne l'impression qu'il y a un manque dans les services offerts aux pénitenciers et qu'on se fit majoritairement aux services de transitions pour optimiser les aptitudes des individus en collectivité.

Enfin, les ergothérapeutes (I2 et I3) nomment le manque de services de transition adaptés à différents besoins spécifiques comme étant un obstacle en lien avec les services offerts qui favorisent le fonctionnement autonome de plusieurs. On soulève le manque de services de transition axés sur la réadaptation ainsi que la discrimination face au profil fonctionnel ou judiciaire de la part de certains établissements de transition s'avérant pertinents au fonctionnement d'un individu.

6.4 Au sein de la communauté

Cette dernière section des résultats explore la période suivant la libération, alors que l'individu vit en communauté après avoir été en détention. Elle présente les besoins et difficultés rencontrés à cette étape, les ressources disponibles pour soutenir le fonctionnement autonome ainsi que les obstacles pouvant entraver la réinsertion.

6.4.1 Défis et besoin des détenus

Le principal défi mentionné par l'ensemble des participants est l'accès à l'emploi. Trouver un travail avec un dossier criminel est perçu comme extrêmement difficile, voire presque impossible pour certains.

Mais comme là, j'ai un gars, ça fait huit mois qu'il cherche un job très activement par Opex, puis on postule en ligne. Puis ça ne fonctionne pas à cause de son dossier, puis ce n'est pas parce qu'il ne veut pas... (I1)

La recherche de logement constitue également un défi important. Selon la conseillère clinique (I1), cette difficulté est liée à la précarité financière des personnes libérées, mais aussi à la méconnaissance des outils de recherche et du marché actuel, particulièrement chez celles ayant été longtemps incarcérées. Pour le participant judiciairisé (AD1), toutefois, cet enjeu n'a pas représenté un problème.

La gestion financière représente un autre défi majeur. Cette occupation englobe plusieurs tâches complexes, telles que l'établissement d'un budget, la gestion des dépenses ou encore la complétion de formulaires gouvernementaux. L'intervenante en centre résidentiel communautaire souligne que la répartition efficace d'un budget limité est particulièrement difficile après l'incarcération.

La préparation des repas est décrite comme étant un défi qui varie d'individu en individu. Certains n'ont aucune difficulté à se préparer des repas, tout comme d'autres nécessitent une grande aide pour se nourrir quotidiennement, car ils n'y parviennent pas seuls.

La reprise de contact avec l'entourage peut également être un défi que plusieurs rencontrent. Le profil judiciaire ou le délit commis peut amener le bris de liens sociaux considérés comme étant significatifs pour l'individu. De la même manière, la perception des autres représente également un défi pour plusieurs. L'ancien détenu (AD1) mentionne qu'il ne savait pas comment gérer la perception de son entourage à l'extérieur des murs de la détention et que cela lui occasionnait du stress.

Enfin, selon l'une des intervenantes en milieu carcéral (I3), les individus sortant d'un pénitencier sont confrontés à des exigences fonctionnelles sociétales surpassant celles en détention. Cela amène donc différents obstacles au niveau du fonctionnement autonome.

6.4.2 Services offerts

Les services se rattachant à la période en communauté sont souvent offerts par les centres résidentiels communautaires ainsi que d'autres établissements de transitions à travers le pays.

Parmi ces services se trouve de l'accompagnement dans l'acquisition d'un emploi et dans la recherche de logement. Concernant l'emploi, les personnes peuvent recevoir de l'aide pour la rédaction de leur curriculum vitae, la préparation aux entrevues ainsi que pour cibler des milieux de travail ouverts à l'embauche d'individus ayant un casier judiciaire. En ce qui a trait au logement, les intervenants orientent les personnes vers des ressources spécialisées ou identifient avec elles des options de logement susceptibles de correspondre à leurs besoins.

Certains établissements de transition mettent de l'avant des services axés sur la connaissance de soi et l'amélioration des interactions interpersonnelles. L'ancien détenu (AD1) mentionne que les programmes suivis durant la période de transition lui ont permis de mieux comprendre et gérer ses émotions, de développer des stratégies face à des situations générant des émotions négatives et de prendre conscience de l'impact de ses propos sur son entourage, favorisant ainsi des relations plus saines.

6.4.3 Obstacles à la mise en œuvre des services

Un autre des obstacles du fonctionnement autonome des anciens détenus lors de leur retour en communauté est la complexité de l'accès aux services de santé. Tel, que mentionné précédemment, le fonctionnement en détention diffère de celui en communauté. Mais il a également été souligné que le fonctionnement actuel était complexe. Il y a également un manque

de suivis psychologique en communauté pouvant s'avérer essentiels qui a été soulevé par certains participants.

Ben c'est parce que... Tu sais, admettons, eux, ils n'ont pas de médecin de famille là. Puis, s'il en a un, ça fait 15 ans qu'ils ne l'ont pas vu, fait qu'ils ne l'ont plus. [...]. Puis là, bien là, c'est beau. On les inscrit sur la liste d'attente pour avoir un médecin, mais il n'y a pas de résultat. On essaie d'avoir des rendez-vous au sans rendez-vous, mais pas facile. (I1)

La première chose que j'ai dite au psychologue en rentrant au pénitencier, c'est que ça ne prend pas deux semaines pour voir un psychologue quand je suis icitte, mais dehors, je suis allé chez nous... Je suis allé au CLSC pour demander de voir un psychologue, on m'a dit « La liste ! ». « On va vous remettre sur la liste d'attente », puis c'est deux ans d'attente. J'étais comme... Il y a de quoi qui ne marche pas là. (AD1)

Enfin, un manque de professionnels spécialisés dans le fonctionnement autonome au sein de la communauté est également mentionné. Par exemple, l'expertise des ergothérapeutes, bien que pertinente pour cette clientèle, n'est accessible qu'à travers les services provinciaux, ce qui accentue les difficultés d'accès aux soins.

7. Discussion

Cette section de l'essai vise à répondre aux deux questions de recherche qui sont : 1) quels sont les besoins fonctionnels des personnes réintégrant la communauté afin d'atteindre un fonctionnement autonome et satisfaisant après une incarcération dans un établissement de détention fédéral et 2) quels sont les services offerts pour favoriser le fonctionnement autonome et satisfaisant des personnes ayant été incarcérées, lors de leur transition vers la communauté. Un retour sera également fait sur l'objectif de recherche qui était d'explorer de quelle manière le continuum de services permet d'optimiser le fonctionnement autonome en société des adultes issus du milieu carcéral. Pour débiter, un résumé des résultats sera effectué, suivi par l'interprétation des résultats à l'aide de comparaisons avec différents écrits sur le sujet. Finalement, les forces et limites de l'étude seront présentées, de même que les avenues de recherches potentielles.

7.1 Résumé des résultats

Les résultats de cette étude se basent sur le vécu ainsi que le savoir expérientiel de quatre participants. Parmi ces participants, l'un d'eux est un individu étant de retour au sein de la communauté suite à une incarcération et les trois autres sont des intervenants œuvrant au sein d'un milieu correctionnel fédéral ou dans un centre résidentiel communautaire.

Les résultats révèlent que les défis rencontrés par les personnes judiciairisées varient selon les étapes de leur parcours. En détention, ils concernent surtout le vieillissement, la gestion des émotions et l'anxiété liée à la sortie. Bien que divers services médicaux, psychosociaux et de préparation à la libération soient offerts, leur accessibilité et leur portée demeurent limitées. Durant la période de transition, l'adaptation à une nouvelle routine, la gestion des facteurs criminogènes et l'estime de soi représentent des enjeux majeurs. Les services de soutien existent,

mais la rupture des suivis, le contraste avec la vie communautaire et le manque de ressources adaptées freinent la réinsertion, malgré certains facilitateurs, comme la motivation et l'encadrement des centres résidentiels communautaires. Enfin, en communauté, les principaux défis concernent l'emploi, le logement, la gestion financière, la préparation des repas et les relations sociales. Même si certains services d'accompagnement sont disponibles, l'accès aux soins de santé, le suivi psychologique et le soutien spécialisé en autonomie fonctionnelle demeurent insuffisants.

7.2 Comparaison des résultats avec d'autres études

Les résultats obtenus dans cette étude rejoignent plusieurs constats présents dans la littérature scientifique portant sur la réinsertion des personnes judiciairisées. En premier lieu, les défis relevés en détention, notamment ceux liés au vieillissement, à la gestion des émotions et à l'anxiété associée à la sortie, s'inscrivent dans la même lignée que les observations de Turner et al. (2018), qui soulignent que le vieillissement constitue un enjeu important pour le bien-être fonctionnel des personnes incarcérées dans un environnement souvent inadapté. Ces constats concordent également avec ceux de Sirdifield et al. (2009), qui rapportent une prévalence élevée de troubles de santé mentale en milieu carcéral. De plus, l'iniquité dans l'accès des contrevenants aux programmes offerts durant la période de détention fait écho aux propos de Duwe (2017), qui met en évidence le faible pourcentage d'individus incarcérés ayant accès à des programmes de réinsertion jugés efficaces.

Durant la période de transition, les résultats obtenus mettent en évidence des enjeux liés à l'adaptation à une nouvelle routine, à la gestion des facteurs criminogènes et au maintien de l'estime de soi. Ces observations rejoignent celles de Harding et al. (2019), qui décrivent cette période comme une phase d'ajustement marquée par une vulnérabilité accrue et un besoin de

soutien soutenu. Les difficultés mentionnées par les participants concernant la rupture des suivis, le contraste avec la vie communautaire et le manque de ressources adaptées correspondent également aux résultats de Larsen et Hean (2021), qui mettent en lumière les obstacles découlant d'un transfert d'information insuffisant entre les milieux correctionnels et communautaires. Cependant, cet inconvénient va au-delà du devoir du SCC, qui est d'uniquement d'assurer que les individus sortant de prisons aient en leur possession une carte d'assurance maladie active ainsi qu'assez de médicaments pour couvrir leurs besoins physiques et psychologiques (Standing Committee on Public Safety and National Security, 2010).

Enfin, en communauté, les défis liés à l'emploi, au logement, à la gestion financière, à la préparation des repas et aux relations sociales rejoignent les travaux de Severson et al. (2011) et de Dubois et Ouellet (2020), qui identifient ces besoins comme centraux à une réinsertion sociale durable. L'insuffisance de services d'accompagnement spécialisés, notamment en santé mentale et en autonomie fonctionnelle, concorde avec les conclusions de Luther et al. (2011), qui soulignent que ces manques constituent des barrières significatives à un retour optimal dans la communauté. Dans le même ordre d'idée, Muñoz et al. (2016) indiquent que l'ergothérapie auprès de la clientèle judiciairisée demeure une pratique émergente, ce qui met en lumière la rareté d'interventions en ergothérapie offertes en contexte communautaire pour cette population.

7.2 Interprétation des résultats selon le cadre de recherche

L'analyse des résultats à la lumière du MCREO (Townsend & Polatajko, 2013) permet d'interpréter de manière intégrée les expériences vécues par les personnes anciennement incarcérées et les intervenants rencontrés. Dans le cadre de cette étude, l'utilisation du MCREO comme outil d'interprétation des résultats est particulièrement pertinente pour comprendre les

facteurs qui soutiennent ou limitent la réhabilitation et la réinsertion des personnes après une incarcération.

7.2.1 Personne

Les résultats montrent que l'expérience de détention altère les dimensions de la personne en lien avec ses occupations. Le vieillissement en détention ainsi que la détérioration des capacités physiques et cognitives entraînent des difficultés significatives dans la réalisation de diverses occupations du quotidien, ce qui par conséquent altère le fonctionnement autonome lors du retour en collectivité. En effet, à la libération, l'individu doit alors se réappropriier des occupations et reconstruire une routine quotidienne en fonction de ses capacités physiques, cognitives et affectives post-libération. De plus, l'expérience de détention peut amener une perte de sens ainsi que de repères identitaires et sociaux, et ce, selon les principes du MCREO (Townsend & Polatajko, 2013).

Malgré les différents services ayant pour objectif d'optimiser les dimensions affective et cognitive par la gestion de la santé mentale et des émotions, certains aspects des dimensions cognitive et physique de la personne liés au vieillissement et à la dégradation de l'état de santé sont difficilement abordés à travers les services mis à leur portée. La spiritualité demeure par ailleurs peu considérée dans les services offerts durant le parcours judiciaire.

7.2.2 Environnement

Les résultats mettent en évidence des environnements carcéraux et post-carcéraux souvent limitants.

En détention, les contraintes de l'environnement institutionnel (ex. les contraintes sécuritaires et budgétaires, la rigidité organisationnelle, les inégalités d'accès aux services ainsi que le manque d'uniformité quant aux services offerts dans les différents établissements sous la

juridiction) limitent les occasions de choix et d'engagement actif. Ces conditions entraînent en conséquence une privation occupationnelle (Jasmin, 2019) qui compromet le développement et le maintien des habitudes nécessaires à la vie autonome. Après la libération, la fragmentation des services, le manque de continuité et le stigmate social limitent l'intégration et la reprise d'occupations valorisées et essentielles au fonctionnement autonome, notamment sur les plans professionnels et résidentiels.

7.2.3 Occupation

Les résultats de cette étude montrent que les occupations liées aux soins personnels (ex. hygiène, préparation de repas, gestion financière) et à la productivité (ex. recherche d'emploi, gestion du logement) sont particulièrement touchées pendant et après la libération. Ces occupations, essentielles au maintien d'un fonctionnement autonome (Townsend & Polatajko, 2013), deviennent des défis, puisque les individus doivent réapprendre à planifier et réaliser des activités qu'ils n'ont pas pratiquées depuis longtemps. Cette difficulté traduit aussi la perte d'opportunités significatives vécue en détention, ce qui se lie à l'un des concepts du MCREO qui stipule que l'engagement dans des occupations stables et cohérentes contribue à la santé et au bien-être (Townsend & Polatajko, 2013).

7.2.4 Rendement et engagement

Le rendement et l'engagement dans les occupations reflètent l'interaction dynamique entre les capacités individuelles, les environnements carcéraux et communautaires ainsi que les activités entreprises (Townsend & Polatajko, 2013). En détention, les limitations physiques, cognitives et émotionnelles de la personne, combinées à un environnement rigide et peu propice à l'autonomie, restreignent les occasions de choix et la participation active, ce qui se relie directement au rendement et à l'engagement occupationnel. En effet, ces conditions fragilisent le

rendement occupationnel et diminuent la motivation, entraînant une perte de sens et un désengagement dans la réinsertion sociale. Après la libération, la reprise des occupations essentielles exige non seulement une restauration des compétences, mais aussi un contexte environnemental soutenant et des activités porteuses de sens qui favorisent l'investissement de chacun.

Ainsi, le soutien offert doit viser à rétablir un équilibre entre ces dimensions, pour renforcer la confiance, la persévérance et le bien-être (Townsend & Polatajko, 2013). Ce processus est crucial pour promouvoir un engagement authentique et durable, condition essentielle à une réinsertion réussie et à une vie autonome satisfaisante.

7.3 Retombée pour la pratique ergothérapique

Cette étude met en lumière la valeur ajoutée de l'ergothérapie dans le processus de réinsertion des personnes ayant vécu une incarcération. En adoptant le MCREO comme cadre de référence, ce projet réaffirme la pertinence d'une approche centrée sur le rendement et l'engagement occupationnel, la reconstruction du sens et la justice sociale (Townsend & Polatajko, 2013).

Une première retombée concerne la mise en lumière de besoins fonctionnels significatifs chez les contrevenants fédéraux réintégrant la communauté après une incarcération. Les résultats montrent que plusieurs aspects du fonctionnement quotidien, comme l'organisation de la routine, la gestion du logement, la préparation de repas ou la planification des démarches d'acquisition de et maintien d'un emploi, représentent des défis majeurs après la détention. C'est cette compréhension approfondie des besoins fonctionnels de cette population qui met en évidence la nécessité d'intégrer l'ergothérapie plus systématiquement dans le continuum de services correctionnels et post-correctionnels. En effet, malgré la présence d'une diversité de

professionnels, l'expertise ergothérapique demeure peu représentée dans les programmes de préparation à la sortie et d'accompagnement communautaire. Toutefois, la compréhension du fonctionnement quotidien, de la planification des routines et de la reprise des rôles sociaux constitue un champ d'intervention central pour l'ergothérapeute (American Occupational Therapy Association, 2020). En favorisant la reprise graduelle d'occupations significatives, l'ergothérapeute contribue directement à l'autonomie, à la santé et au sentiment de compétence des personnes réinsérées. Présentement, l'intégration de l'ergothérapie en contexte correctionnel gagne surtout en importance aux États-Unis, notamment grâce à l'initiative « *Justice Based Occupational Therapy* » (JBOT) (Jeagers et al., 2022) ainsi qu'aux divers travaux documentant et développant la pratique ergothérapique en milieu correctionnel, dont ceux de Lisa Jaegers, ergothérapeute et chercheuse (Jeagers, Skinner, et al., 2020).

Une deuxième retombée repose sur la mise en évidence de la privation occupationnelle que plusieurs contrevenants subissent en lien avec leur vécu en détention, la stigmatisation qu'ils vivent en collectivité, la précarité significative et le manque d'accès à divers services. Ceci soulève donc la pertinence de la promotion de la justice occupationnelle. Dans ce sens, l'ergothérapeute peut agir comme agent de changement social en plaidant pour des politiques et des environnements favorisant l'inclusion, l'équité et la reconnaissance du droit de chacun à participer à des occupations valorisées (American Occupational Therapy Association, 2020; Osman et al., 2020). C'est entre autres l'un des axes d'intervention en ergothérapie que soulève Jeagers, Dieleman, et al. (2020) à travers la recherche ayant pour objectif d'explorer le rôle de l'ergothérapie dans la pratique, l'enseignement et la recherche liés à la justice. Cette posture s'inscrit également dans la vision du MCREO, qui conçoit l'engagement occupationnel comme un levier de santé, de dignité et de citoyenneté (Townsend & Polatajko, 2013).

Pour continuer, sur le plan clinique, les résultats suggèrent également que les interventions ergothérapeutiques en milieu correctionnel devraient viser non seulement l'amélioration des capacités fonctionnelles, mais aussi la reconstruction identitaire par l'action significative. Les programmes de réhabilitation gagneraient à inclure des ateliers centrés sur la découverte des forces personnelles, la planification d'un projet de vie et la réappropriation d'occupations cohérentes avec les valeurs et intérêts de la personne. Dans cette optique, l'évaluation et l'intervention devraient être conçues de sorte que la personne occupe une place active dans sa prise à charge, soit dans la définition de ses priorités et de ses objectifs.

Enfin, ce projet contribue de manière significative à enrichir les données disponibles sur la pratique ergothérapeutique auprès de la clientèle judiciairisée. Actuellement, les connaissances et données probantes soutenant la contribution de l'ergothérapie en contexte correctionnel fédéral demeurent limitées. En documentant la réalité occupationnelle des personnes judiciairisées ainsi que les services étant actuellement offerts, cette étude participe à élargir le champ de pratique de l'ergothérapie et à encourager une présence accrue des ergothérapeutes dans les milieux de justice et de réinsertion communautaire. Elle souligne également l'importance de sensibiliser les ergothérapeutes et les milieux de pratique à cette clientèle souvent marginalisée, tant sur le plan de la formation que de la pratique clinique.

7.4 Forces et limites de l'étude

La présente étude comporte plusieurs forces qui renforcent la crédibilité, la pertinence et la cohérence théorique des résultats obtenus. Elle présente également certaines limites qui doivent être considérées dans l'interprétation des données et la transférabilité des conclusions vers d'autres contextes.

7.4.1 Forces de l'étude

Une première force réside dans le choix du cadre conceptuel, soit le MCREO.

L'utilisation de ce modèle a permis d'aborder la réinsertion sociale non seulement sous un angle fonctionnel, mais surtout selon une perspective occupationnelle et holistique. Ce choix a favorisé une analyse intégrée de la personne, de son environnement et de ses occupations, en cohérence avec les valeurs de la profession ergothérapeutique (Townsend & Polatajko, 2013).

Une deuxième force réside dans la diversité des perspectives recueillies. En incluant à la fois un participant ayant vécu l'incarcération et plusieurs intervenants œuvrant dans le système correctionnel et communautaire, le projet a permis d'obtenir une vision multidimensionnelle du phénomène étudié. Cette triangulation des points de vue a enrichi la compréhension des enjeux liés au fonctionnement autonome, à la continuité des services et aux obstacles structurels rencontrés lors de la réinsertion.

La méthodologie qualitative, fondée sur un paradigme constructiviste (Fortin & Gagnon, 2022), représente une autre force importante. Ce choix a permis d'explorer en profondeur le vécu, le point de vue expérientiel et le sens attribué par les participants à leurs occupations, en accord avec la philosophie du MCREO (Morel-Bracq, 2017). L'approche inductive adoptée a également favorisé l'émergence de thèmes authentiques propres aux discours des participants plutôt que dans des catégories prédéterminées.

Enfin, la pertinence sociale et professionnelle du projet constitue une force majeure. En abordant la réinsertion sous l'angle du fonctionnement et de la participation occupationnelle, cette étude contribue à combler un vide dans la littérature. Elle ouvre la voie à une meilleure reconnaissance du rôle de l'ergothérapeute auprès des personnes judiciairisées et à la mise en place de pratiques plus équitables et inclusives.

7.4.2 Limites de l'étude

Malgré ses forces, le projet présente certaines limites qui nécessitent d'être reconnues.

Une première limite concerne la taille et la composition de l'échantillon. En raison des défis liés au recrutement malgré la collaboration avec diverses maisons de transition à travers le Québec, l'étude repose sur un nombre restreint de participants, dont un seul ancien détenu. Cette caractéristique limite la portée des conclusions, notamment en ce qui a trait à la diversité des expériences vécues après la libération et aux profils sociodémographiques représentés.

En raison de ce faible nombre de participants, les résultats ne permettent pas une saturation des données, ainsi qu'une généralisation des résultats optimale, permettant d'associer l'ensemble des résultats à la population judiciarisée au Canada (Fortin & Gagnon, 2022).

Enfin, une des limites correspond à la disparité des contextes d'intervention représentés. Les établissements correctionnels et communautaires varient considérablement d'une région à l'autre en ce qui concerne les services offerts, les ressources disponibles et la culture organisationnelle (Olotu et al., 2011, mars). Cette variabilité peut influencer la perception des intervenants et la nature des services décrits, ce qui complexifie l'uniformisation des constats. De plus, deux des trois intervenants, soit les ergothérapeutes, travaillaient dans le même établissement, où l'offre de services psychosociaux pourrait être plus développée que dans d'autres milieux en raison des besoins spécifiques de la clientèle desservie.

7.5 Avenue de recherche

À la lumière des forces et limites de cette étude, plusieurs avenues de recherche émergent afin d'approfondir la compréhension du fonctionnement autonome en communauté à la suite d'une période d'incarcération fédérale.

D'abord, il serait pertinent de reproduire cette étude auprès d'un échantillon plus large et plus diversifié d'anciens détenus afin de mieux saisir la variété des trajectoires de réinsertion et d'assurer une saturation des données. Cela permettrait d'optimiser la transférabilité des résultats et d'explorer les différences selon le genre, la durée d'incarcération ou le type de milieu de vie avant et après l'incarcération.

Ensuite, il serait intéressant de privilégier une étude de cas plutôt qu'une étude descriptive et de concentrer la recherche sur un milieu d'intervention plus spécifique, comme un établissement correctionnel ou une ressource communautaire, et ce, pour réduire la variabilité contextuelle et assurer une compréhension plus approfondie des dynamiques propres à ce milieu. Cette orientation permettrait également de mieux cerner l'influence des caractéristiques organisationnelles, des ressources disponibles et des pratiques interprofessionnelles sur le fonctionnement autonome d'un individu.

Finalement, des recherches participatives ou longitudinales pourraient être menées pour documenter l'évolution du rendement et de l'engagement occupationnel après la libération, tout en évaluant l'impact concret des services sur la réintégration durable en communauté.

8. Conclusion

La présente étude visait à comprendre les besoins fonctionnels des personnes réintégrant la communauté après une incarcération fédérale, ainsi qu'à examiner les services offerts pour soutenir leur autonomie. Les résultats révèlent que ces personnes font face à des défis importants, notamment liés au vieillissement, à la santé physique et mentale, à la gestion émotionnelle, ainsi qu'à un décalage entre les compétences développées en détention et celles requises en communauté. Malgré la présence de divers services, leur accessibilité limitée, la rupture dans la continuité des soins et une préparation à la sortie souvent inadéquate freinent une réinsertion durable. L'analyse à travers le Modèle canadien du rendement et de l'engagement occupationnels (MCREO) (Townsend et al., 2013) a permis de souligner l'importance d'un accompagnement intégrant la personne dans sa globalité, en tenant compte de l'interaction dynamique entre ses capacités, son environnement et ses occupations.

Cette recherche met en lumière la nécessité d'une meilleure continuité et accessibilité des services, notamment en santé mentale, en suivi médical et en soutien à l'acquisition de compétences fonctionnelles, et ce, afin d'optimiser un fonctionnement autonome et satisfaisant en collectivité. Elle rappelle également le rôle déterminant que les ergothérapeutes ainsi que les intervenants au communautaire peuvent jouer dans la réinsertion, par la promotion de la reprise d'occupations significatives, la reconstruction identitaire et la défense de la justice occupationnelle.

Sur le plan professionnel, cette étude souligne la pertinence de l'ergothérapie dans les milieux correctionnels et post-correctionnels. L'ergothérapeute peut soutenir la reconstruction de l'identité occupationnelle des individus tout en œuvrant à transformer les environnements qui limitent la participation, contribuant ainsi à la justice sociale. En conclusion, pour évaluer le

succès de la réinsertion sociale et soutenir une participation durable et valorisée dans la société, il est essentiel de considérer le fonctionnement autonome en communauté en intégrant des principes ergothérapeutiques, tels que l'engagement occupationnel, la prise en compte des capacités individuelles et environnementales, l'adhésion à des occupations significative, ainsi que la promotion de la justice occupationnelle.

Références

- American Occupational Therapy Association. (2020). AOTA 2020 occupational therapy code of ethics. *The American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 3), Article 74S3006. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S3006>
- Beaudette, J. N., & Stewart, L. A. (2016). National prevalence of mental disorders among incoming canadian male offenders. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 61(10), 624–632. <https://doi.org/10.1177/0706743716639929>
- Bovell-Ammon, B. J., Fox, A. D., & LaRoche, M. R. (2023). Prior incarceration is associated with poor mental health at midlife: Findings from a national longitudinal cohort study. *Journal of general internal medicine*, 38(7), 1664–1671. <https://doi.org/10.1007/s11606-022-07983-7>
- Brown, G. P., Barker, J., McMillan, K., Norman, R., Derkzen, D., Stewart, L. A., & Wardrop, K. (2018). *Prévalence des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale : échantillons de la population carcérale et à l'admission (R-420)*. https://publications.gc.ca/collections/collection_2018/scc-csc/PS83-3-420-fra.pdf
- Bryans, S. (2016). *Handbook on the management of violent extremist prisoners and the prevention of radicalization to violence in prisons*. United Nations Office on Drugs and Crime.
- Buck, K., Cochran, A., Young, H., Gordon, M. J., Yuen, H. K., & Tucker, S. C. (2022). The facilitators and barriers faced when transitioning back into the community following a prison sentence. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 66(10-11), 1156–1174. <https://doi.org/10.1177/0306624X211013518>

- Centre international du droit des affaires. (1973). Récidive. In *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/17592128/recidive>
- Commission des libérations conditionnelles du Canada. (2024). *Rapport de surveillance du rendement 2023-2024 : résumé*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/organisation/transparence/rendre-compte-aux-canadiens/rapport-de-surveillance-du-rendement/2023-2024.html>
- DeHart, D., Shapiro, C., & Clone, S. (2018). “The pill line is longer than the chow line”: The impact of incarceration on prisoners and their families. *The Prison Journal*, 98(2), 188–212. <https://doi.org/10.1177/0032885517753159>
- Dubois, M.-È., & Ouellet, F. (2020). Les défis de la réinsertion sociale : regard éclairé sur la réalité vécue par la clientèle en maison de transition. *Criminologie*, 53(2), 309–333. <https://doi.org/10.7202/1074197ar>
- Duwe, G. (2017). *The Use and Impact of Correctional Programming for Inmates on Pre- and Post-Release Outcomes* (NCJ 250476). National Institute of Justice. <https://www.ojp.gov/pdffiles1/nij/250476.pdf>
- Euvrard, E. (2021). Introduction. La réinsertion sociale : construction d’un objet de recherche. *Criminologie*, 54(2), 5–11. <https://doi.org/10.7202/1084286ar>
- Evans, D. N., Pelletier, E., & Szkola, J. (2018). Education in prison and the self-stigma: Empowerment continuum. *Crime & Delinquency*, 64(2), 255–280. <https://doi.org/10.1177/0011128717714973>

- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2022). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (4 ed.). Chenelière éducation.
- Gouvernement du Québec. (2023). *Aperçu du milieu carcéral au Québec*.
<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/services-correctionnels/milieu-carceral/apercu>
- Graffam, J., Shinkfield, A., Lavelle, B., & McPherson, W. (2004). Variables affecting successful reintegration as perceived by offenders and professionals. *Journal of Offender Rehabilitation*, 40(1-2), 147–171. https://doi.org/10.1300/J076v40n01_08
- Griffiths, C. T., Dandurand, Y., & Murdoch, D. (2007). *La réintégration sociale des délinquants et la prévention du crime* (rapport de recherche: 2007-2). Centre national de prévention du crime. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsres/pblctns/scl-rntgrtn/scl-rntgrtn-fra.pdf>
- Halushka, J. M. (2020). The runaround: Punishment, welfare, and poverty survival after prison. *Social Problems*, 67(2), 233–250. <https://doi.org/10.1093/socpro/spz018>
- Harding, D. J., Morenoff, J. D., & Wyse, J. J. B. (2019). *On the outside: Prisoner reentry and reintegration*. The University of Chicago Press.
- Haslin, A. (2024, 3 juillet). *Réinsertion sociale : des programmes de soutien pour un nouveau départ*. 211 Grand Montréal Gatineau,. <https://www.211qc.ca/emploi-et-revenu/reinsertion-sociale>
- Jasmin, E. (2019). *Des sciences sociales à l'ergothérapie : mieux comprendre la société et la culture pour mieux agir comme spécialiste en habilitation à l'occupation*. Presses de l'Université du Québec.

Jeagers, L. A., Dieleman, C., Dillon, M. B., Rogers, S., Muñoz, J. P., & Barney, K. F. (2020).

Justice-based occupational therapy initiative: Advancing occupational justice in criminal justice systems. *Annals of International Occupational Therapy*, 3(4), 200–208.

<https://doi.org/10.3928/24761222-20200309-02>

Jeagers, L. A., Dillon, M. B., Dieleman, C., Muñoz, J. P., Rogers, S., Barney, K., Cepon, A.,

Hoeferkamp, N., & Topiwala, D. (2022). Justice-based OT: Advancing occupational justice through a collaborative network. *The American Journal of Occupational Therapy*,

76(Supplement_1), Article 76S71–PO112. <https://doi.org/10.5014/ajot.2022.76S1-PO112>

Jeagers, L. A., Skinner, E., Conners, B., Hayes, C., West-Bruce, S., Vaughn, M. G., Smith, D. L.,

& Barney, K. F. (2020). Evaluation of the jail-based occupational therapy transition and integration services program for community reentry. *The American Journal of Occupational Therapy*,

74(3), Article 035287. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.035287>

Kouyoumdjian, F., Schuler, A., Matheson, F. I., & Hwang, S. W. (2016). Health status of

prisoners in Canada: Narrative review. *Canadian Family Physician*, 62(3), 215–222.

<https://www.cfp.ca/content/62/3/215>

Lalande, P. (2010). *La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable*.

Ministère de la Sécurité publique.

https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/plan_action_2010-2013.pdf

Lalande, P. (2014). *Les services correctionnels du Québec : document d'information*. Ministère de

la Sécurité publique. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/doc_information_sc.pdf)

[publique/publications-adm/publications-secteurs/services-](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/doc_information_sc.pdf)

[correctionnels/doc_information_sc.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/doc_information_sc.pdf)

- Larsen, B. K., & Hean, S. (2021). The significance of interprofessional and interagency collaboration in reintegration after prison: A qualitative study exploring Norwegian frontline workers' views. *Journal of Comparative Social Work, 16*(1), 109–134.
<https://doi.org/10.31265/jcsw.v16i1.366>
- Loi sur le système correctionnel du Québec*. RLRQ, c. s-40.1.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-40.1>
- Luther, J. B., Reichert, E. S., Holloway, E. D., Roth, A. M., & Aalsma, M. C. (2011). An exploration of community reentry needs and services for prisoners: A focus on care to limit return to high-risk behavior. *AIDS Patient Care and STDs, 25*(8), 475–481.
<https://doi.org/10.1089/apc.2010.0372>
- Martin, L. (2018). “Free but still walking the yard”: Prisonization and the problems of reentry. *Journal of Contemporary Ethnography, 47*(5), 671–694.
<https://doi.org/10.1177/0891241617737814>
- Michel, C. L. (2023). Prison: A homelessness factory. *Homeless Hub*.
<https://homelesshub.ca/blog/2023/prison-homelessness-factory/>
- Ministère du Travail et des Solidarités. (2014). *Définitions et mesures du CNLE*.
<https://solidarites.gouv.fr/definitions-et-mesures-du-cnle#anchor-navigation-328>
- Morani, N. M., Wikoff, N., Linhorst, D. M., & Bratton, S. (2011). A description of the self-identified needs, service expenditures, and social outcomes of participants of a prisoner-reentry program. *The Prison Journal, 91*(3), 347–365.
<https://doi.org/10.1177/0032885511409896>
- Morel-Bracq, M.-C. (2017). *Les modèles conceptuels en ergothérapie : introduction aux concepts fondamentaux* (2 ed.). De Boeck Supérieur.

- Morse, J. M. (2000). Determining sample size. *Qualitative Health Research*, 10(1), 3–5.
<https://doi.org/10.1177/104973200129118183>
- Mourão, A., Sousa, M., Ferreira, M., Gonçalves, L., Caridade, S., & Cunha, O. (2025). Beyond recidivism: A systematic review exploring comprehensive criteria for successful reintegration after prison release. *Criminal Justice and Behavior*, 52(8), 1173–1199.
<https://doi.org/10.1177/00938548251335322>
- Muñoz, J. P., Moreton, E. M., & Sitterly, A. M. (2016). The scope of practice of occupational therapy in U.S. criminal justice settings. *Occupational Therapy International*, 23(3), 241–254. <https://doi.org/10.1002/oti.1427>
- National Research Council, Travis, J., Western, B., & Redburn, F. S. (2014). *The growth of incarceration in the United States: Exploring causes and consequences*. The National Academies Press. <https://doi.org/10.17226/18613>
- Nhan, J., Bowen, K., & Polzer, K. (2017). The reentry labyrinth: The anatomy of a reentry services network. *Journal of Offender Rehabilitation*, 56(1), 1–19.
<https://doi.org/10.1080/10509674.2016.1257533>
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. (2008). *Mesures carcérales et mesures non privatives de liberté : réinsertion sociale*. https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/cjat/Reinsertion_sociale.pdf
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. (2013). *Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants*.
https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/UNODC_SocialReintegration_FRE_180313.pdf

- Olotu, M., Luong, D., MacDonald, C., McKay, M., & Heath, S. (2011, mars). *Rapport d'évaluation des services correctionnels communautaires du SCC chapitre 1 : interventions correctionnelles* (394-02-84). Service correctionnel Canada.
<https://www.canada.ca/content/dam/csc-scc/migration/publications/092/005007-2008-fra.pdf>
- Osman, A., Webber, C., Oliel, S., Couture-Lavoie, K., Lencucha, R., & Shikako-Thomas, K. (2020). Engagement of occupational therapy organizations with public policy: A qualitative analysis. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 87(5), 354–363.
<https://doi.org/10.1177/0008417420961689>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3 ed.). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01>
- Quandt, K. R., & Jones, A. (2021). *Research roundup: Incarceration can cause lasting damage to mental health*. Prison Policy Initiative.
<https://www.prisonpolicy.org/blog/2021/05/13/mentalhealthimpacts/>
- Quirion, B., Hamel, S., Gadbois, J., & Brunelle, N. (2021). La (rè)intégration sociocommunautaire comme réponse au morcellement organisationnel et clinique des personnes judiciairisées. *Criminologie*, 54(2), 13–38.
<https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1084287ar>
- Radio-Canada. (2025, 17 juillet). *Des milliers de détenus finissent dans la rue en sortant de prison*. ICI Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2180029/prison-campement-detenu-sans-domicile-fixe>
- Ricciardelli, R. (2017). *After prison: Navigating employment and reintegration*. Wilfrid Laurier University Press.

- Richer, F. (2023, 1 septembre). Psycho : au-delà de nos rôles sociaux. *Le Journal de Montréal*.
<https://www.journaldemontreal.com/2023/09/02/au-dela-de-nos-roles-sociaux>
- Rostaing, C. (2012). Prison et décence : une institution sous tensions. In Y. Bonny & L. Demailly (Eds.), *L'institution plurielle* (pp. 67–82). Presses universitaires du Septentrion.
<https://doi.org/10.4000/books.septentrion.9596>
- Schnittker, J., & Massoglia, M. (2015). A sociocognitive approach to studying the effects of incarceration. *Wisconsin Law Review*, 2015(2), 349 – 374. <https://wlr.law.wisc.edu/wp-content/uploads/sites/1263/2015/05/Schnittker-Massoglia-Final.pdf>
- Sécurité publique Canada. (2022a). *2020 Aperçu statistique du système correctionnel et la mise en liberté sous condition* [Rapport]. Gouvernement du Canada.
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsres/pblctns/ccrso-2020/index-fr.aspx>
- Sécurité publique Canada. (2022b). *Le calcul de la peine : explications des principes de base du calcul de la peine assorties d'exemples* [Rapport annuel]. Gouvernement du Canada.
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsres/pblctns/2021-sntnc-clcltn/index-fr.aspx>
- Service correctionnel Canada. (2018). *Région du Québec*. Gouvernement du Canada.
<https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/installations-securite/profils-etablisements/quebec.html>
- Service correctionnel Canada. (2024a). *Établissements résidentiels communautaires (ERC)*.
Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/installations-securite/etablisements-residentiels-communautaires.html>

Service correctionnel Canada. (2024b). *Programmes correctionnels*. Gouvernement du Canada.

<https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/programmes/delinquants/programmes/correctionnels.html>

Service correctionnel Canada. (2024c). *Programmes sociaux*. Gouvernement du Canada.

<https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/programmes/delinquants/programmes/sociaux.html>

Service correctionnel Canada. (2025a). *Installations et sécurité*. Gouvernement du Canada.

<https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/installations-securite/installations-securite.html>

Service correctionnel Canada. (2025b). *Programmes de CORCAN pour les délinquants*.

Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/programmes/corcan/programmes.html>

Service correctionnel Canada. (2025c). *Renseignements sur l'organisation*. Gouvernement du

Canada. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation.html>

Severson, M. E., Bruns, K., Veeh, C., & Lee, J. (2011). Prisoner reentry programming: Who recidivates and when? *Journal of Offender Rehabilitation*, 50(6), 327–348.

<https://doi.org/10.1080/10509674.2011.582931>

Sirdifield, C., Gojkovic, D., Brooker, C., & Ferriter, M. (2009). A systematic review of research on the epidemiology of mental health disorders in prison populations: A summary of findings. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 20(sup1), S78–S101.

<https://doi.org/10.1080/14789940802594445>

- St Michael, V. (2022). Fighting the literacy epidemic inside Canada's correctional facilities. *The Shield Journal*, 2. <https://theshieldjournal.ca/fighting-the-literacy-epidemic-inside-canadas-correctional-facilities/>
- Standing Committee on Public Safety and National Security. (2010). *Mental health and drug and alcohol addiction in the federal correctional system*. House of Commons. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/403/SECU/Reports/RP4864852/securp04/securp04-e.pdf>
- Statistique Canada. (2025, 19 novembre). *Admissions des adultes aux programmes des services correctionnels fédéraux* (Tableau no 35-10-0022-01). https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=3510002201&request_locale=fr
- Statistique Canada. (2025, 23 septembre). *Comptes moyens mensuels des adultes en détention dans les établissements fédéraux et provinciaux/territoriaux* (Tableau no 35-10-0175-01). https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=3510017501&request_locale=fr
- The World Prison Brief. (n.d.). *Canada*. Institute for Crime & Justice Policy Research. <https://www.prisonstudies.org/country/canada>
- Togola, K. (2022). *La réinsertion sociale et les besoins criminogènes des hommes adultes ayant commis des crimes de nature sexuelle* [Mémoire, Université Laval]. Corpus. <https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/cc5b4305-3c38-4272-90ad-8115cf62fce1/content>
- Townsend, E., & Association canadienne des ergothérapeutes. (2002). *Promouvoir l'occupation : une perspective de l'ergothérapie* (rév ed.). Association canadienne des ergothérapeutes.

- Townsend, E., & Polatajko, H. J. (2013). *Habiliter à l'occupation : faire avancer la perspective ergothérapique de la santé, du bien-être et de la justice par l'occupation* (N. Cantin, edit. 2 ed.). CAOT Publications ACE.
- Turner, M., Peacock, M., Payne, S., Fletcher, A., & Froggatt, K. (2018). Ageing and dying in the contemporary neoliberal prison system: Exploring the 'double burden' for older prisoners. *Social Science & Medicine*, 212, 161–167.
<https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2018.07.009>
- Villeneuve, M.-P., F.-Dufour, I., & Turcotte, D. (2020). Désistement assisté : vecteur d'intégration sociocommunautaire pour des adolescents engagés dans une délinquance grave ou persistante. *Criminologie*, 53(1), 225–252.
<https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1070508ar>
- Villman, E. (2021). Work, support and solitude: Prisoners' desistance expectations and self-regulating strategies. *Journal of Offender Rehabilitation*, 60(2), 95–116.
<https://doi.org/10.1080/10509674.2020.1863299>
- Western, B., Braga, A. A., Davis, J., & Sirois, C. (2015). Stress and hardship after prison. *American journal of sociology*, 120(5), 1512–1547. <https://doi.org/10.1086/681301>

Annexe A

Affiche de recrutement pour les anciens détenus

UQTR

Université du Québec
à Trois-Rivières

RECHERCHE DE PARTICIPANTS

Favoriser l'autonomie après l'incarcération : Exploration des services offerts et des besoins des anciens détenus

N° CERTIFICAT ÉTHIQUE: CER-25-319-07.04

OBJECTIF DU PROJET

Voir comment les services pendant et après l'incarcération aident les anciens détenus à s'adapter à la société.

IMPLICATION

Entrevue individuelle de 45 minutes, en personne ou en ligne sur Zoom, à un moment qui vous convient.



POUR PARTICIPER AU PROJET

- Avoir déjà purgé une peine dans un établissement carcéral fédéral et être actuellement en processus de réinsertion sociale.
- Avoir **18 ans et plus**.



DÉMARCHE À SUIVRE

Si vous souhaitez participer ou en savoir plus, contactez Kelly-Maud Hagenimana, étudiante en ergothérapie.

✉ kelly-maud.hagenimana@uqtr.ca

Annexe B

Affiche de recrutement pour les intervenants

UQTR

Université du Québec
à Trois-Rivières**RECHERCHE DE PARTICIPANTS**FAVORISER L'AUTONOMIE APRÈS L'INCARCÉRATION : EXPLORATION DES
SERVICES OFFERTS ET DES BESOINS DES ANCIENS DÉTENUS

N° CERTIFICAT ÉTHIQUE: CER-25-319-07.04

OBJECTIF DU PROJET

Identifier de quelle manière les services proposés pendant et après l'incarcération répondent aux besoins fonctionnels des anciens détenus favorisant ainsi leur processus de réinsertion sociale.

IMPLICATION

Entrevue individuelle d'une durée de 45 minutes offerte en présentiel ou en virtuel via la plateforme Zoom selon vos disponibilités

**POUR PARTICIPER AU PROJET**

- Être un professionnel de la santé ou un intervenant social travaillant auprès d'adultes ayant un parcours judiciairisé.
- Travailler dans un établissement pénitentiaire fédéral, un organisme communautaire, un service de probation ou toute autre structure offrant des services à cette population

**DÉMARCHE À SUIVRE**

Si vous êtes intéressé à participer à ce projet de recherche ou que vous voulez en savoir plus, contactez Kelly-Maud Hagenimana, étudiante à la maîtrise en ergothérapie.

✉ kelly-maud.hagenimana@uqtr.ca

☎ (819) 349-6299

Annexe C

Formulaire d'information et de consentement pour les anciens détenus

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Pour les participants au projet de recherche

Titre de l'étude : Favoriser l'autonomie après l'incarcération : Exploration des services offerts et des besoins des anciens détenus

Nom et coordonnées de la chercheuse : Kelly-Maud Hagenimana, étudiante, département d'ergothérapie, Maîtrise en ergothérapie, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

Courriel : kelly-maud.hagenimana@uqtr.ca **Téléphone :** 819 349-6299

Nom du superviseur : Mathieu Dumont, erg., Ph.D., professeur adjoint, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Membre de l'équipe de recherche : N/A

Source de financement : N/A

Déclaration de conflit d'intérêts : Aucun conflit d'intérêt à déclarer.

Nous vous invitons à participer à ce projet de recherche. L'objectif est de mieux comprendre les besoins des personnes qui ont été en prison et qui retournent vivre dans la communauté. Nous voulons aussi savoir si les services qu'elles ont reçus pendant leur parcours judiciaire les ont aidées. Avant de décider si vous voulez participer et de signer ce formulaire, prenez le temps de bien lire les informations ci-dessous. Elles vous aideront à comprendre ce que cela implique de participer à cette recherche, afin que vous puissiez faire un choix éclairé.

Ce formulaire contient peut-être des mots ou des phrases que vous ne comprenez pas. N'hésitez pas à poser toutes vos questions à la chercheuse. Vous pouvez aussi lui demander de vous expliquer ce qui n'est pas clair. Vous trouverez ses coordonnées en haut de la page. Prenez tout le temps dont vous avez besoin pour lire et comprendre ce formulaire avant de prendre votre décision.

Résumé et objectif(s) du projet de recherche

Ce projet de recherche cherche à mieux comprendre comment les adultes qui sortent de prison arrivent à se réinsérer dans la société. Plus précisément, nous voulons savoir si les services offerts pendant leur détention et après leur sortie les aident à répondre à leurs besoins dans la vie de tous les jours, pour les soutenir dans leur retour dans la communauté.

Les objectifs du projet de recherche sont donc :

1. Explorer les besoins fonctionnels des personnes réintégrant la communauté afin de favoriser un fonctionnement autonome et

satisfaisant après une incarcération dans un établissement de détention fédéral.

2. Identifier quels sont les services offerts pour favoriser le fonctionnement autonome et satisfaisant des personnes ayant été incarcérées, lors de leur transition vers la communauté.

Déroulement de l'étude et méthodes utilisées

Si vous acceptez de participer à ce projet de recherche, vous devrez d'abord remplir un questionnaire d'environ 10 minutes. Ensuite, vous ferez une entrevue individuelle d'environ 45 minutes.

Le questionnaire sert à mieux connaître la situation de chaque participant (ex. : âge, niveau de scolarité, situation d'hébergement, travail, etc.). Vos réponses resteront confidentielles. Elles ne seront pas partagées avec d'autres participants. Elles aideront seulement à analyser les résultats de la recherche. Vous pourrez remplir ce questionnaire en ligne ou sur papier, selon ce que vous préférez.

L'entrevue aura lieu entre le 1er mai 2025 et le 23 décembre 2025, à la date et à l'heure qui vous conviennent. Elle sera menée par la chercheuse principale, Kelly-Maud Hagenimana. L'entrevue pourra se faire en ligne (par Zoom) ou en personne, dans un endroit privé et sécuritaire que vous choisirez. L'entrevue sera enregistrée pour que la chercheuse puisse écrire ce qui a été dit. Pendant l'entrevue, on vous posera des questions sur votre vie avant et après la prison, votre expérience pendant la détention, les défis que vous avez vécus pour vous réinsérer, et les services que vous avez reçus.

Inconvénients associés au projet de recherche

L'un des inconvénients associés à ce projet de recherche est le temps demandé pour y participer. Il faut prévoir environ 45 minutes pour l'entrevue et environ 10 minutes pour remplir le questionnaire. Aussi, certaines questions pourraient vous faire penser à des moments difficiles de votre parcours judiciaire. Cela pourrait provoquer de l'inconfort ou certaines émotions.

Bénéfices potentiels ou attendus

Le seul bénéfice lié à la participation à ce projet de recherche est d'aider à mieux comprendre les besoins des personnes qui sortent de prison. La participation à ce projet pourrait aider à améliorer les services qui les soutiennent pour retrouver plus d'autonomie et réintégrer la communauté.

Compensation ou incitatif

Il n'y a pas de compensation ou de récompense pour votre participation à ce projet.

Confidentialité

Toutes les informations que vous donnerez dans cette recherche resteront confidentielles. On ne pourra jamais savoir qu'il s'agit de vous. Votre nom ou tout autre renseignement qui permettrait de vous reconnaître sera enlevé.

Les informations seront gardées en sécurité sur l'espace OneDrive de l'UQTR de la chercheuse principale, ainsi que sur un disque dur externe dans son bureau. Seule la chercheuse principale, Kelly-Maud Hagenimana, et son superviseur, Mathieu Dumont, auront accès aux données. Les vidéos de l'entrevue seront effacées une fois que ce qui a été dit sera écrit. Si des papiers sont utilisés, ils seront détruits de façon sécuritaire. De plus, ces données seront placées dans un dépôt spécial de l'université, appelé Boréal. Ce dépôt permet de garder les données en sécurité pendant longtemps et de les rendre accessibles pour d'autres recherches, sans révéler votre identité.

Les données de cette recherche ne serviront qu'aux buts expliqués dans ce formulaire.

Participation volontaire et droit de retrait

Votre participation à cette étude est complètement volontaire. Cela veut dire que c'est vous qui décidez si vous voulez participer ou non.

Si vous dites oui, vous pouvez changer d'idée à n'importe quel moment. Vous pouvez arrêter de participer sans avoir à donner de raison. Il suffit de le dire à la chercheuse principale.

Le fait de participer (ou non) à cette étude n'aura aucun impact sur vos droits. Si quelque chose de négatif arrivait à cause de la recherche, vos droits seraient protégés comme d'habitude.

Responsable de la recherche

Si vous avez des questions ou si vous vivez une difficulté en lien avec cette recherche, vous pouvez écrire un courriel à la chercheuse responsable, Kelly-Maud Hagenimana, à l'adresse suivante : kelly-maud.hagenimana@uqtr.ca.

Surveillance des aspects éthiques de la recherche

Cette recherche a été vérifiée et acceptée par un comité d'éthique de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Un certificat d'approbation a été donné (numéro : CER-25-319-07.04, à la date du 2025-05-22).

Si vous avez des questions ou des inquiétudes sur le plan éthique (par exemple, si vous trouvez qu'il y a quelque chose d'injuste ou de dérangent dans la recherche), vous pouvez aussi contacter le secrétariat de l'éthique de la recherche :

- Par téléphone : 819-376-5011, poste 2139
- Sans frais : 1-800-365-0922, poste 2139
- Par courriel : cereh@uqtr.ca

CONSENTEMENT

Engagement de la chercheuse

Moi, Kelly-Maud Hagenimana, je m'engage à respecter toutes les règles éthiques qui s'appliquent aux recherches faites avec des personnes participantes.

Consentement du participant (version électronique)

En cliquant sur le bouton J'ACCEPTÉ, vous confirmez avoir lu et compris les informations présentées plus haut au sujet du projet *Favoriser l'autonomie après l'incarcération : Exploration des services offerts et des besoins des anciens détenus*. Vous avez compris ce que cela implique, y compris les risques et les avantages de votre participation. Vous comprenez aussi que votre participation est entièrement volontaire et que vous pouvez décider de vous retirer à tout moment, sans que cela n'ait de conséquence négative.

Si vous consentez à participer à cette étude, cliquez sur : **J'accepte**

Consentement du participant (version papier)

En signant ce formulaire, vous confirmez avoir lu et compris les informations présentées plus haut au sujet du projet *Favoriser l'autonomie après l'incarcération : Exploration des services offerts et des besoins des anciens détenus*. Vous avez compris ce que cela implique, y compris les risques et les avantages de votre participation. Vous comprenez aussi que votre participation est entièrement volontaire et que vous pouvez décider de vous retirer à tout moment, sans que cela n'ait de conséquence négative.

J'accepte donc librement de participer à ce projet de recherche

Nom : _____

Date : _____

Signature : _____

Résultat de la recherche

Un résumé des résultats sera envoyé aux participants qui en feront la demande. Ce résumé sera disponible au courant de l'année 2026. Si vous souhaitez recevoir ce résumé, veuillez indiquer votre adresse postale ou courriel ici: _____

** Si votre adresse change d'ici là, merci d'informer la chercheuse responsable.*

Annexe D

Formulaire d'information et de consentement pour les intervenants

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Pour les participants au projet de recherche

Titre de l'étude : Favoriser l'autonomie après l'incarcération : Exploration des services offerts et des besoins des anciens détenus

Nom et coordonnées de la chercheuse : Kelly-Maud Hagenimana, étudiante, département d'ergothérapie, Maîtrise en ergothérapie, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

Courriel : kelly-maud.hagenimana@uqtr.ca **Téléphone :** 819 349-6299

Nom du superviseur : Mathieu Dumont, erg., Ph.D., professeur adjoint, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Membre de l'équipe de recherche : N/A

Source de financement : N/A

Déclaration de conflit d'intérêts : Aucun conflit d'intérêt à déclarer.

Nous sollicitons votre participation à ce projet de recherche afin de mieux comprendre la nature des services offerts tout au long du parcours judiciaire, dans le but d'optimiser le fonctionnement autonome et faciliter le retour en société après la période d'incarcération. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet et de signer ce formulaire d'information et de consentement, veuillez prendre le temps de lire, de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Ceux-ci vous aideront à comprendre les implications de votre participation à la recherche afin de vous permettre de prendre une décision éclairée.

Ce formulaire peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la chercheuse et à lui demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair. Ses coordonnées se trouvent en haut de cette page. Prenez tout le temps nécessaire pour bien comprendre et lire le formulaire avant de prendre votre décision.

Résumé et objectif(s) du projet de recherche

Le projet de recherche présenté vise à explorer le processus de réinsertion sociale des adultes issus du milieu carcéral, en se concentrant sur le continuum de services offerts dans les établissements pénitentiaires et communautaires. Pour être plus précis, ce projet vise à identifier de quelle manière les services proposés pendant et après l'incarcération répondent aux besoins fonctionnels de la clientèle, favorisant ainsi leur processus de réinsertion sociale.

Les objectifs du projet de recherche sont donc :

1. Explorer les besoins fonctionnels des personnes réintégrant la communauté afin de favoriser un fonctionnement autonome et satisfaisant après une incarcération dans un établissement de détention fédéral.
2. Identifier quels sont les services offerts pour favoriser le fonctionnement autonome et satisfaisant des personnes ayant été incarcérées, lors de leur transition vers la communauté ?

Déroulement de l'étude et méthodes utilisées

Si vous consentez à participer à ce projet de recherche, il vous sera demandé de répondre à un questionnaire sociodémographique de 10 minutes ainsi que de participer à une entrevue individuelle de 45 minutes.

Le questionnaire sociodémographique vise à brosser un portrait de l'ensemble des participants en abordant la situation sociale actuelle. Ces informations resteront confidentielles, ne seront pas partagées avec les autres participants et serviront uniquement à l'analyse des données ainsi qu'à garantir la diversité de l'échantillon. Ce questionnaire sera rempli virtuellement ou par format papier selon votre préférence.

L'entrevue individuelle aura lieu entre le 1er mai 2025 et le 23 décembre 2025 à la date et l'heure qui vous seront opportun et sera réalisée par la chercheuse principale, soit Kelly-Maud Hagenimana. L'entrevue se déroulera en virtuel via la plateforme Zoom ou en présentiel dans un lieu qui vous convient et qui respecte les exigences de confidentialité. L'entrevue sera enregistrée afin de permettre la transcription des échanges par la chercheuse principale. Les participants seront questionnés sur les services reçus par la clientèle judiciairisée, les défis rencontrés lors de leur réinsertion dans la société ainsi que leur opinion concernant la continuité des services entre l'établissement pénitentiaire et la communauté.

Inconvénients associés au projet de recherche

L'un des inconvénients associés à ce projet de recherche est le temps requis pour y participer, et ce, à travers l'entrevue individuelle d'une durée de 45 minutes et la complétion du questionnaire sociodémographique, qui prendra au maximum 10 minutes.

Bénéfices potentiels ou attendus

Le seul bénéfice attendu de la participation à ce projet de recherche est de contribuer à l'avancement des connaissances sur les besoins fonctionnels des personnes sortant de prison et sur les services favorisant leur autonomie fonctionnelle ainsi que leur retour dans la communauté.

Compensation ou incitatif

Aucune compensation n'est offerte dans le cadre de ce projet de recherche.

Confidentialité

Les données recueillies dans le cadre de cette étude resteront entièrement confidentielles et ne permettront en aucun cas de vous identifier. Tous les identificateurs directs seront supprimés afin de garantir votre anonymat.

Les données recueillies seront stockées sur le OneDrive de l'UQTR appartenant à la chercheuse principale ainsi que sur un disque dur externe situé dans le bureau de la chercheuse principale. Seule cette dernière, ainsi que le superviseur du projet, Mathieu Dumont, y auront accès. Tous les enregistrements vidéo seront supprimés après leur transcription. Les documents papier, s'il y en a, seront déchiquetés et éliminés dans un espace sécurisé prévu pour les documents confidentiels. Les données de ce projet ne seront utilisées qu'aux fins décrites dans ce document.

En addition, il est prévu que les données seront déposées sur le dépôt de données institutionnel de l'université, Boréal, afin d'assurer la conservation à long terme, la diffusion et l'accessibilité des données.

Participation volontaire et droit de retrait

La participation à cette étude est entièrement volontaire. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser votre participation, selon votre préférence. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment en informant la chercheuse principale, sans avoir à fournir de justification. Le consentement donné pour participer à cette étude n'affecte en aucun cas vos droits en cas de préjudice lié à la recherche.

Responsable de la recherche

Si vous avez des questions ou éprouvez des problèmes en lien avec le projet de recherche, vous pouvez contacter la chercheuse responsable Kelly-Maud Hagenimana par courriel au kelly-maud.hagenimana@uqtr.ca.

Surveillance des aspects éthiques de la recherche

Cette recherche a été approuvée par un comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Un certificat, portant le numéro CER-25-319-07.04 a été émis le 2025-05-22.

Si vous avez des questions ou des préoccupations d'ordre éthique concernant cette recherche, vous pouvez contacter le secrétariat de l'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières par téléphone au 819-376-5011, poste 2139, sans frais au 1-800-365-0922, poste 2139, ou par courriel à cereh@uqtr.ca.

CONSENTEMENT**Engagement de la chercheuse**

Moi, Kelly-Maud Hagenimana, m'engage à procéder à cette étude conformément à toutes les normes éthiques qui s'appliquent aux projets comportant des participants humains.

Consentement du participant (version électronique)

En cliquant sur le bouton J'ACCEPTÉ, vous confirmez avoir lu et compris les informations présentées plus haut au sujet du projet *Favoriser l'autonomie après l'incarcération : Exploration des services offerts et des besoins des anciens détenus*. Vous avez bien compris les conditions, les risques et les bénéfices potentiels liés à votre participation. Vous êtes conscient(e) que votre participation est totalement volontaire et que vous pouvez décider de vous retirer à tout moment, sans aucune conséquence négative.

Si vous consentez à participer à cette étude, cliquez sur : J'accepte

Consentement du participant (version papier)

En signant ce formulaire, vous confirmez avoir lu et compris les informations présentées plus haut au sujet du projet *Favoriser l'autonomie après l'incarcération : Exploration des services offerts et des besoins des anciens détenus*. Vous avez bien compris les conditions, les risques et les bénéfices potentiels liés à votre participation. Vous êtes conscient(e) que votre participation est totalement volontaire et que vous pouvez décider de vous retirer à tout moment, sans aucune conséquence négative.

J'accepte donc librement de participer à ce projet de recherche

Nom : _____

Date : _____

Signature : _____

Résultat de la recherche

Un résumé des résultats sera envoyé aux participants qui en font la demande. Ce résumé sera disponible au courant de l'année 2026. Merci d'indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle vous souhaitez recevoir les résultats : _____

**Si votre adresse venait à changer, veuillez en informer le chercheur.*

Annexe E

Questionnaire sociodémographique destiné aux anciens détenus

Questionnaire sociodémographique (anciens détenus)

Avant de commencer la collecte de données, nous aimerions mieux connaître les participants. Merci de nous fournir ces informations, qui resteront confidentielles et seront anonymisées après la collecte.

1. Quel âge avez-vous ? :

____ ans

2. À quelle identité de genre vous identifiez vous le plus ?

- Homme
- Femme
- Autre
- Préfère ne pas répondre

3. Quel est votre plus haut niveau de scolarité complété ?

- Étude secondaire partiellement complétées
- Diplôme d'étude secondaire ou l'équivalent
- Diplôme professionnel ou l'équivalent (DEP)
- Diplôme collégial ou l'équivalent
- Diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent
- Diplôme universitaire de deuxième cycle ou l'équivalent
- Diplôme universitaire de troisième cycle ou l'équivalent
- Autre : _____

4. Avant votre incarcération, aviez-vous un emploi ?

- Oui
Quel type d'emploi ? ____
- Non

5. Avez-vous actuellement un emploi ?

- Oui
Quel type d'emploi ? ____
- Non
Cherchez-vous activement un emploi ?

6. Quel est votre mode de logement actuel ?

- En logement indépendant
- En hébergement temporaire
- Chez un proche
- En situation d'itinérance
- Autre : ____

7. Quel était votre mode de logement avant votre dernière incarcération

- En logement indépendant
- En hébergement temporaire
- Chez un proche
- En situation d'itinérance
- Autre : ____

8. Combien de fois avez-vous été incarcéré ? _____

9. Durée totale de votre dernière incarcération : _____

10. Depuis combien de temps êtes-vous en liberté ?
(Veuillez indiquer la durée depuis votre sortie de prison.)

11. Quel est votre statut de liberté actuel ?

Libération conditionnelle :

- Semi-liberté
- Libération conditionnelle totale
- Libération d'office
- Libération sans condition
- Libération sous surveillance électronique
- Libération avec suivi ou probation
- Autre : ____
- Préfère ne pas répondre

Annexe F

Questionnaire sociodémographique destiné aux intervenants

Questionnaire sociodémographique (intervenants)

Avant de commencer la collecte de données, nous aimerions mieux connaître les participants. Merci de nous fournir ces informations, qui resteront confidentielles et seront anonymisées après la collecte.

1. Quel est votre rôle exact dans l'accompagnement des anciens détenus ?
 - Ergothérapeute
 - Travailleur social
 - Technicien(ne) en travail social
 - Technicien(ne) en éducation spécialisée
 - Agent de probation
 - Psychiatre
 - Psychologue
 - Autre : _____

2. Dans quel type d'établissement travaillez-vous principalement ?
 - Établissement de détention fédéral
 - Établissements résidentiels communautaires (maison de transition)
 - Organisme communautaire
 - Service gouvernemental
 - Autre : _____

3. Depuis combien de temps travaillez-vous dans le domaine de l'intervention auprès des anciens détenus ?

Annexe G

Canevas d'entrevue destiné aux entretiens avec les anciens détenus

Canevas entrevue semi-structurée (ancien détenu)

Présentation et introduction de l'entrevue

- Présentation de l'étudiante et remerciement au participant pour son intérêt envers le projet.
- Résumé du projet et rappel de l'objectif de recherche :
 - Identifier quels sont les services offerts pour favoriser le fonctionnement autonome et satisfaisant des individus ayant été incarcérés, lors de leur transition vers la communauté.
 - Explorer les besoins fonctionnels des personnes réintégrant la communauté afin de favoriser un fonctionnement autonome et satisfaisant après une incarcération dans un établissement de détention fédéral.
- S'assurer que le formulaire de consentement et le questionnaire sociodémographique ont été remplis et le faire si ce n'est pas le cas.
- Demander au participant s'il a des questions et y répondre.
- Demander au participant quel est l'objectif de leur participation à l'entrevue dans leurs mots pour vérifier qu'ils ont bien compris ce qui est attendu.
- Rappeler que l'entrevue sera enregistrée, divisée en quatre parties et d'une durée approximative de 45 minutes.
- Rappeler : *Nous souhaitons connaître votre point de vue, donc il n'y a ni bonnes ni mauvaises réponses. Ce qui nous importe, c'est votre réalité. N'hésitez pas à me demander de répéter si une question n'est pas claire ou à m'interrompre si vous avez besoin d'une pause.*

Je vais maintenant partir l'enregistrement.

Introduction de l'entrevue

Aujourd'hui, nous cherchons à mieux comprendre votre réalité ainsi que vos besoins afin d'identifier les services qui facilitent une transition autonome et satisfaisante vers la communauté après une incarcération.

Première section : Fonctionnement actuel

Dans cette première partie, je vais vous poser quelques questions sur votre quotidien depuis votre sortie de prison. L'objectif est de mieux comprendre comment vous vous débrouillez aujourd'hui, ce qui fonctionne bien pour vous et ce qui peut être plus difficile.

Sous-questions possibles :

- Pouvez-vous me parler de votre quotidien depuis votre sortie ?
- Quelles sont vos occupations principales (travail, études, loisirs, responsabilités familiales) ?
- Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à vos occupations principales (travail, études, loisirs, responsabilités familiales) ?

- Comment décririez-vous votre niveau d'autonomie aujourd'hui dans vos occupations au quotidien ? Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à votre autonomie dans vos occupations du quotidien ?

Deuxième section : Défis éprouvés

Ici, on va discuter des défis que vous avez rencontrés depuis votre sortie. On veut mieux comprendre les difficultés que vous avez pu vivre dans différents aspects de votre réintégration.

Sous-questions possibles :

- Quels ont été les plus grands défis que vous avez rencontrés après votre sortie de prison ou après avoir quitté une institution ou une ressource affiliée aux Services correctionnels dans la communauté ?
- Avez-vous rencontré des obstacles spécifiques pour trouver un emploi, un logement ou des ressources d'aide ?
- Avez-vous rencontré des difficultés à vous adapter à la vie quotidienne, comme prendre soin de vous-même, gérer vos responsabilités ou reprendre vos loisirs ?
- Avez-vous trouvé que la transition vers la vie en dehors de la prison a été plus facile ou plus difficile que ce à quoi vous vous attendiez ?
- Y a-t-il des aspects de votre réintégration pour lesquels vous ne vous sentiez pas suffisamment préparé ?

Troisième section : Services pour répondre aux besoins fonctionnels.

Dans cette section, nous allons parler de votre parcours en adressant les services et les ressources qui vous ont été offerts durant cette période. L'objectif est de mieux comprendre la pertinence ainsi que l'accès à des programmes, à des soins de santé et/ou à des formations pendant votre parcours et voir comment ces services ont pu influencer votre réintégration dans la société à votre sortie. L'idée est d'explorer ce qui pourrait être amélioré pour mieux soutenir les personnes qui réintègrent la communauté après une incarcération.

Sous-questions possibles :

- Quels services ou formes de soutien (soutien psychologique, aide à la recherche d'emploi, formation professionnelle, logement, etc.) vous ont été proposés durant la période de détention
- Quels services ou formes de soutien (soutien psychologique, aide à la recherche d'emploi, formation professionnelle, logement, etc.) vous ont été proposés à votre sortie lors du suivi en communauté ?
- Selon vous, est-ce que ces services ont influencé votre capacité à réaliser vos activités quotidiennes (ex. gérer un budget, préparer vos repas, organiser votre emploi du temps) ou optimiser votre engagement dans la société (ex. trouver un emploi) ?
- Selon vous, quels services semblaient davantage pertinents ou moins pertinents ? Y avait-il des redondances entre les services offerts en prison et ceux à l'extérieur ?
- Comment envisagiez-vous votre sortie de prison durant votre période d'incarcération ? Aviez-vous des inquiétudes ?

- Comment décririez-vous votre niveau d'autonomie aujourd'hui dans vos occupations au quotidien ? Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à votre autonomie dans vos occupations du quotidien ?

Deuxième section : Défis éprouvés

Ici, on va discuter des défis que vous avez rencontrés depuis votre sortie. On veut mieux comprendre les difficultés que vous avez pu vivre dans différents aspects de votre réintégration.

Sous-questions possibles :

- Quels ont été les plus grands défis que vous avez rencontrés après votre sortie de prison ou après avoir quitté une institution ou une ressource affiliée aux Services correctionnels dans la communauté ?
- Avez-vous rencontré des obstacles spécifiques pour trouver un emploi, un logement ou des ressources d'aide ?
- Avez-vous rencontré des difficultés à vous adapter à la vie quotidienne, comme prendre soin de vous-même, gérer vos responsabilités ou reprendre vos loisirs ?
- Avez-vous trouvé que la transition vers la vie en dehors de la prison a été plus facile ou plus difficile que ce à quoi vous vous attendiez ?
- Y a-t-il des aspects de votre réintégration pour lesquels vous ne vous sentiez pas suffisamment préparé ?

Troisième section : Services pour répondre aux besoins fonctionnels.

Dans cette section, nous allons parler de votre parcours en adressant les services et les ressources qui vous ont été offerts durant cette période. L'objectif est de mieux comprendre la pertinence ainsi que l'accès à des programmes, à des soins de santé et/ou à des formations pendant votre parcours et voir comment ces services ont pu influencer votre réintégration dans la société à votre sortie. L'idée est d'explorer ce qui pourrait être amélioré pour mieux soutenir les personnes qui réintègrent la communauté après une incarcération.

Sous-questions possibles :

- Quels services ou formes de soutien (soutien psychologique, aide à la recherche d'emploi, formation professionnelle, logement, etc.) vous ont été proposés durant la période de détention
- Quels services ou formes de soutien (soutien psychologique, aide à la recherche d'emploi, formation professionnelle, logement, etc.) vous ont été proposés à votre sortie lors du suivi en communauté ?
- Selon vous, est-ce que ces services ont influencé votre capacité à réaliser vos activités quotidiennes (ex. gérer un budget, préparer vos repas, organiser votre emploi du temps) ou optimiser votre engagement dans la société (ex. trouver un emploi) ?
- Selon vous, quels services semblaient davantage pertinents ou moins pertinents ? Y avait-il des redondances entre les services offerts en prison et ceux à l'extérieur ?
- Comment envisagiez-vous votre sortie de prison durant votre période d'incarcération ? Aviez-vous des inquiétudes ?

Annexe H

Canevas d'entrevue destiné aux entretiens avec les intervenants

Canevas entrevue semi-structurée (intervenant)

Présentation et introduction de l'entrevue

- Présentation de l'étudiante et remerciement au participant pour son intérêt envers le projet.
- Résumé du projet et rappel de l'objectif de recherche :
 - *Identifier quels sont les services offerts pour favoriser le fonctionnement autonome et satisfaisant des individus ayant été incarcérés, lors de leur transition vers la communauté.*
 - *Explorer les besoins fonctionnels des personnes réintégrant la communauté afin de favoriser un fonctionnement autonome et satisfaisant après une incarcération dans un établissement de détention fédéral.*
- S'assurer que le formulaire de consentement et le questionnaire sociodémographique ont été remplis et **le faire si ce n'est pas le cas.**
- Demander au participant s'il a des questions et y répondre.
- Demander au participant quel est l'objectif de leur participation à l'entrevue dans leurs mots pour vérifier qu'ils ont bien compris ce qui est attendu.
- Rappeler que l'entrevue sera enregistrée, divisée en trois parties et d'une durée approximative de 30 à 45 minutes.
- Rappeler : *Nous souhaitons connaître votre point de vue, donc il n'y a ni bonnes ni mauvaises réponses. Ce qui nous importe, c'est votre opinion professionnelle. N'hésitez pas à me demander de répéter si une question n'est pas claire ou à m'interrompre si vous avez besoin d'une pause.*

Je vais maintenant partir l'enregistrement.

Introduction de l'entrevue

Aujourd'hui, nous discuter avec vous des services que vous avez observés ou fournis à la clientèle judiciarisée, ainsi que des défis et des besoins auxquels ils font face à travers leur parcours de réintégration dans la société. L'objectif est d'obtenir votre perspective professionnelle sur les moyens de favoriser leur autonomie fonctionnelle et leur réinsertion réussie.

Première partie : Défis rencontrés par la clientèle judiciarisée

Cette section se concentrera sur les défis que rencontrent les anciens détenus lorsqu'ils réintègrent la société. Nous aborderons les obstacles majeurs limitant le fonctionnement autonome à la sortie auxquels ils sont confrontés.

Sous-questions possibles :

- Quels sont les principaux défis fonctionnels que vous observez chez les anciens détenus durant leur incarcération ou lors de leur réintégration dans la société ?
- Quels défis sont abordés de façon prioritaire ?

Deuxième partie : Services offerts dans les établissements

Dans cette première partie, nous allons discuter des services offerts au sein de votre établissement pour favoriser le retour en société. L'objectif est de comprendre quelles ressources sont disponibles pour eux et comment ces services influencent leur réinsertion après la sortie d'un établissement de détention fédéral.

Sous-questions possibles :

- Quels types de services sont offerts à la clientèle judiciarisée dans l'établissement où vous travaillez actuellement (santé mentale, soins médicaux, formation professionnelle, etc.)
- Parmi ceux-ci, quels sont les services ayant pour objectif de favoriser un fonctionnement autonome et satisfaisant lors de leur retour dans la communauté (ex. aider à la gestion d'un budget, préparation de repas, soins personnels, organisation de l'emploi du temps, recherche d'emploi, etc.) ?

Troisième partie : Opinion sur le continuum de services

Dans cette section, nous voulons recueillir votre opinion sur le continuum de services disponibles pour les détenus, de l'incarcération à leur réinsertion dans la communauté. L'objectif est d'examiner si la transition entre les services en établissement et ceux dans la communauté est fluide et bien coordonnée.

Sous-questions possibles :

- Y a-t-il des services ayant pour objectif de répondre aux besoins fonctionnels de la clientèle qui sont manquants ou sous-développés ?
- Quelle est votre opinion concernant la coordination des services entre les établissements de détention et les organismes communautaires qui interviennent après la libération des détenus ?
- Quelles lacunes avez-vous observées au niveau de la coordination des services offerts entre les milieux internes et externes pour répondre aux besoins fonctionnels la clientèle ?
- Selon votre opinion professionnelle, quels services devraient davantage être offerts pendant la période d'incarcération pour optimiser un fonctionnement autonome et un retour en communauté réussi ?
- Selon votre opinion professionnelle, quels services devraient davantage être offerts après la période d'incarcération pour optimiser un fonctionnement autonome et un retour en communauté réussi ?
- Quels changements recommanderiez-vous pour améliorer les services offerts aux détenus pendant leur parcours judiciaire afin d'optimiser leur fonctionnement autonome et mieux soutenir leur réinsertion ?

Mes questions sont maintenant terminées. Souhaitez-vous ajouter quelque chose concernant les services offerts à la clientèle, ou évoquer certains défis ou besoins auxquels les individus judiciarisés peuvent faire face lors de leur transition vers la communauté après une incarcération ?

Remerciement

Nous vous remercions sincèrement d'avoir pris le temps de participer à cette étude et à cette entrevue. Votre opinion professionnelle a été entendue et sera prise en compte pour identifier les services nécessaires à l'optimisation du fonctionnement autonome et satisfaisant des individus ayant purgé une peine dans un établissement de détention fédéral, afin de faciliter leur réintégration après l'incarcération.

Réalisé par Kelly-Maud Hagenimana, étudiante à la maîtrise en ergothérapie à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Annexe I

Certificat d'éthique de la recherche avec des êtres humains



4967

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS

En vertu du mandat qui lui a été confié par l'Université, le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains a analysé et approuvé pour certification éthique le protocole de recherche suivant :

Titre : Favoriser l'autonomie après l'incarcération : Exploration des services offerts et des besoins des anciens détenus

Chercheur(s) : Kelly-Maud Hagenimana
Département d'ergothérapie

Organisme(s) : Aucun financement

N° DU CERTIFICAT CER-25-319-07.04

PÉRIODE DE VALIDITÉ : Du 22 mai 2025 au 22 mai 2026

En acceptant le certificat éthique, le chercheur s'engage à :

- Aviser le CER par écrit des changements apportés à son protocole de recherche avant leur entrée en vigueur;
- Procéder au renouvellement annuel du certificat tant et aussi longtemps que la recherche ne sera pas terminée;
- Aviser par écrit le CER de l'abandon ou de l'interruption prématurée de la recherche;
- Faire parvenir par écrit au CER un rapport final dans le mois suivant la fin de la recherche.

Me Richard LeBlanc
Président du comité

Anthony Voisard
Secrétaire du comité

Décanat de la recherche et de la création

Date d'émission : 22 mai 2025